

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 décembre 2022

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2022, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Anna Crole-Rees, Mme Flora Angèle Mendy, Mme Patrizia Deborah Mori, Mme Joëlle Racine, Mme Mourane Vouga, M. Vincent Vouillamoz, Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert, Mme Isabelle Bonillo, M. Matthieu Carrel, M. Jean-Pascal Gendre, M. Nicolas Hurni, Mme Gaëlle Kovaliv, M. Yusuf Kulmiye, Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents 83

Membres absents excusés 7

Membres absents non excusés 10

Effectif actuel 100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Séance du Conseil communal des 6 et 7 décembre – demandes de traitement prioritaire

(insérer doc)

(insérer communications et dépôts)

Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Plan des investissements pour les années 2023 à 2026

Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne

Préavis N° 2022/34 du 3 novembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec le budget, préavis 2022/34. S'il reste du temps, nous traiterons les autres préavis financiers pour lesquels la Municipalité a demandé le traitement prioritaire. Le secrétaire a lu cette demande tout à l'heure. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons procéder.

Nous allons traiter le préavis sur le budget comme suit : j'ouvrirai tout d'abord la discussion générale. Je lirai ensuite les numéros et intitulés de comptes. Si vous souhaitez prendre la parole sur un compte, merci d'indiquer le numéro du compte qui fait l'objet de votre intervention. Les amendements déposés en Commission des finances et adoptés ne sont pas rediscutés. Je soumettrai au vote le budget de chaque direction. Nous avons imprimé tous les amendements déposés en séance de la Commission des finances qui ont été refusés. S'il y a de nouveaux amendements, vous êtes invités à les déposer sans attendre par mail au secrétariat ou à la tribune.

Je vous remercie donc de demander la parole lorsque je cite le numéro de compte sur lequel vous souhaitez déposer un amendement.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité : – Je n'ai rien à ajouter sur le rapport de la Commission des finances si ce n'est de réitérer les remerciements de la Commission des finances à

Mme la municipale Germond, à M. Bourquin, Mme Balet, M. Vaney du Service des finances, pour leur présence permanente à nos séances de commission, la qualité de leurs réponses et leur précieuse aide dans le cadre de la rédaction du rapport. Et à titre personnel, remercier aussi l'ensemble de mes collègues de la Commission des finances. C'était un travail soutenu que nous avons effectué et je vous remercie sincèrement pour votre travail, votre présence et pour tout.

M. Fabrice Moscheni (UDC), rapporteur de minorité 1 : – Ce rapport de minorité est très succinct. Il pose une question juridique. Comme vous le savez peut-être, la Ville de Lausanne est soumise au droit supérieur. Parmi les droits supérieurs, le RCom fait référence. J'ai noté que la gauche était très attachée au fait de respecter le droit supérieur lors de nos discussions sur le PCom. Dans le RCom, il y a un article. Or, le budget qui est présenté aujourd'hui pour 2023 est clairement non équilibré, avec 82 millions de pertes. On est loin de l'équilibre réclamé par l'article. Le rapport de minorité que nous vous présentons est pour faire respecter le droit souverain qui impose que le budget doive respecter cet article et donc l'équilibre budgétaire.

En résumé, je vous invite à refuser le budget. Non pas pour des aspects politiques, mais pour des aspects de légalité du budget envers le droit souverain.

M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur de minorité 2 : – Avec mon collègue Johann Dupuis et au nom du groupe Ensemble à Gauche, nous avons l'honneur de défendre ce soir une alternative écologiste et solidaire à la politique budgétaire proposée par la majorité municipale pour l'année 2023. Alternative développée dans le rapport de minorité que nous vous présentons ce soir.

Peut-être devrais-je dire une alternative à la politique tout court que mène la Municipalité. En effet, derrière le vote de ce soir se cache toute la politique réelle de la municipalité. L'argent est le nerf de la guerre. Le reste de l'année, nous pouvons voter tous les postulats et les résolutions que nous voulons, elles n'ont qu'un poids symbolique et superficiel si nous ne lui allouons pas les moyens financiers et humains nécessaires à leur réalisation. Dès lors, nous estimons que le vote du budget est un moment décisif dans notre fonction puisqu'il s'agit d'une de nos rares prérogatives.

Ensemble à Gauche déplore que la politique budgétaire et le plan des investissements proposés par la Municipalité de Lausanne ne permettent toujours pas de répondre aux urgences sociales et écologiques ainsi qu'aux besoins toujours croissants d'une population lausannoise en passe d'atteindre les 150 000 habitants.

Certes, nous avons pris acte des 765 places d'accueil de jour supplémentaires. Nous saluons le fait que la Municipalité ait décidé de suivre l'amendement déposé par Ensemble à Gauche qui demandait de créer un fonds climat pour sortir de la dépendance au gaz. Nous saluons également que la majorité de la commission des finances ait adopté l'amendement pour renforcer la subvention pour la formation pour adultes. Et nous nous réjouissons de voir se dessiner un relatif déblocage autour de l'accueil d'urgence.

Mais l'arbre ne saurait cacher la forêt aux idées averties. Ces avancées obtenues sous la pression de l'opposition arrivent bien tard, alors que la majorité gouverne la ville depuis plus de 35 ans. Ces avancées ne doivent pas masquer le fait que le budget ne permet pas de mettre en œuvre un plan climat ambitieux ni une couverture des besoins en matière d'accueil de jour pour les familles.

Cette politique budgétaire ne permet pas de lutter efficacement contre la paupérisation d'une part croissante des habitants confrontés à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. Elle ne permettra pas non plus de renforcer les services publics.

Autrement dit, il y a toujours moins d'argent par habitant investi d'année en année. Cette politique ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail dans l'administration. Tout juste parviendra-t-elle à les maintenir en l'état. Elle n'améliorera pas la lutte contre toutes les formes de discrimination et n'apportera pas le soutien attendu aux travailleurs et travailleuses précaires de la culture à Lausanne.

Autrement dit, le budget 2023 ne propose pas de solution crédible aux enjeux écologiques et sociaux de notre époque. Par conséquent, Ensemble à Gauche proposera 18 amendements au budget. Certes, quand on arrive aux responsabilités, on peut arguer du temps nécessaire pour arriver à une situation satisfaisante sur des points que l'on juge prioritaires. Mais après 35 ans de pouvoir, trois campagnes électorales menées prioritairement par exemple sur le thème de l'accueil de jour, l'argument ne tient plus avec des amendements pour renforcer ce secteur.

Dans le même sens, pour renforcer le vivre ensemble dans le quartier, nous proposons de renforcer les moyens alloués aux travailleurs sociaux. Nous dénonçons le gel à la création de nouveaux postes dans le secteur de l'administration qui ne sont pas définis comme prioritaires. Ainsi, année après année, le ratio alloué par habitant est en baisse. Raison pour laquelle nous qualifions la politique d'embauche de la Ville comme une forme d'austérité qui ne dit pas son nom. On peut parler de maîtrise budgétaire, de rigueur budgétaire, on peut ne souligner, lors de la présentation annuelle, que les dépenses consenties et soigneusement éviter de parler de tous les autres secteurs laissés-pour-compte. Mais dans les faits, il s'agit d'un budget contraint et compressé, d'une forme larvée et masquée d'une austérité qui ne dit pas son nom.

Les missions de la Ville vont à mesure que la population croît. Cela génère des situations de sous-effectif de plus en plus inquiétantes dans certains secteurs.

Nous n'aurons pas d'autre choix en 2023 que de faire face à des crises économiques sans précédent. Nous n'aurons d'autre choix que celui de ce soir, qui vise à décider des armes dont nous nous équipons pour affronter ces crises. Pas besoin d'être Mme Irma pour prévoir que 2023 sera possiblement une année terrible. Si le plus dur de la crise du COVID 19 semble derrière nous, les conséquences de la gestion de cette pandémie sur les revenus de la population, sur les conditions de vie et sur sa capacité à subvenir aux besoins les plus élémentaires sont encore devant nous. À la contraction de l'activité économique dont souffrent notamment les commerçants, s'ajoute la crise inflationniste qui touche notamment les prix de l'énergie. De cette situation pourrait naître une crise économique et financière dont on ne mesure pas encore les impacts sur la population. De cette crise risque d'émerger une conflictualité sociale à laquelle nous ne sommes pas préparés. Tout indique que la précarité risque d'augmenter face aux insuffisances de la politique menée aux échelons supérieurs.

Une Ville comme ça devrait protéger sa population et ne pas s'en remettre aux manquements cantonaux et fédéraux. On est conscient que la majorité qui fait les lois dans le canton est à droite et que celle qui dirige la politique fédérale l'est encore plus. Dès lors, les décisions prises à ce niveau créent des inégalités et ne permettent pas de répondre aux besoins sociaux du plus grand nombre, faisant retomber la responsabilité sur la Ville. Mais face à cet état de fait, il est possible d'agir pour contrecarrer en partie ces insuffisances. Quand canton et confédération ne jouent pas leur rôle, une municipalité de gauche doit faire tout son possible pour se substituer et entamer raisonnablement la transition écologique.

Voilà le sens des amendements que nous défendrons ce soir au budget de sorte que la ville se donne tous les moyens qu'elle n'a pas actuellement pour répondre aux besoins écologiques et sociaux de la population. Nous espérons que pour partie, la majorité de ce plénum répondra à cet appel et pourra soutenir une partie de ces amendements. Concernant le vote final du budget, la minorité se prononcera en fonction du nombre d'amendements qui seront acceptés. Si une majorité de ces amendements sont refusés, le budget sera refusé.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – La confiance que des administrés peuvent avoir à l'égard d'une autorité se mesure à la capacité de cette dernière à faire face à des difficultés. Les crises se succèdent, les incertitudes sont grandissantes, mais la Ville de Lausanne répond présente. Non seulement le budget disputé aujourd'hui est à la hauteur des enjeux de l'année 2023, mais il prépare aussi l'avenir. C'est un budget de 2 milliards qui est présenté avec un déficit de 81 millions. Le budget 2023 prend en considération nos précédents débats, en témoigne l'attribution du bénéfice lié aux gaz fossiles à un fonds spécifique pour un montant de 20 millions. On peut aussi citer l'indexation des salaires à l'inflation et la pérennisation des auxiliaires.

Concernant les priorités figurant dans ce budget, on retrouve la création de 765 nouvelles places en accueil de jour et une augmentation de 100 EPT pour accompagner la création de ces nouvelles places. L'augmentation de ce budget seule concernant ce domaine prioritaire ne permet pas automatiquement de créer de nouvelles places. Un personnel qualifié est nécessaire pour répondre au besoin. Ce personnel qualifié ne se trouve pas au coin de la rue. Il faut compter sur des établissements de formation et bien d'autres éléments. Une partie non négligeable de ces variables dépend du Canton et de la Confédération. La Ville de Lausanne fait tout son possible, dans la marge de manœuvre qui lui appartient. Mais garantir des places pré et parascolaires ne suffit pas pour assurer un avenir. C'est pour cela que la politique de la Ville n'est pas en reste. La Ville se montre

exemplaire en prévoyant 107 millions pour la rénovation de son système de chauffage. On peut aussi citer les efforts dans le domaine de l'hébergement et de l'accompagnement.

Ces dépenses s'accompagnent des revenus en augmentation, preuve de l'attractivité grandissante de la ville. Ce seront bientôt 150 000 personnes qui peupleront notre ville. Cela va de pair avec une croissance des revenus liés aux impôts.

Concernant les entrées financières, je souhaiterais mettre en lumière les revenus liés aux droits distants et permanents (DDP). Pour 2023, les DDP devraient rapporter 23 millions. Cela permet de garantir des logements accessibles de qualité. Et d'autre part, la Ville peut compter sur ces revenus liés à l'usage du sol. On peut se réjouir du développement des acquisitions immobilières de la Ville grâce notamment au droit de préemption.

Bon nombre des investissements prévus ne bénéficieront pas uniquement à la population lausannoise, mais aux Vaudoises et Vaudois. Que ce soit dans le domaine de la culture, du sport, de l'aménagement urbain, des diverses infrastructures à disposition, la ville de Lausanne se veut accueillante et ouverte vers l'extérieur. Nous avons donc aussi la responsabilité de poursuivre les investissements en faveur de rayonnement de la Ville. Il ne faut pas voir ces dépenses comme des charges, mais comme des preuves de l'attractivité de Lausanne. Le budget présenté donne les moyens d'affronter l'année 2023, mais aussi les années à venir, ceci de façon régulière. Cela démontre que Lausanne est résolument tournée vers l'avenir.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – « Crise climatique, crise sanitaire, crise ukrainienne, le monde fait face à de nombreuses turbulences, avec des impacts sur les populations, les entreprises et les institutions ». Ainsi commence le préavis sur le budget 2023, soit l'habituel discours que la Municipalité nous livre chaque année : tout va mal. Et que fait la Municipalité lorsque tout va mal, lorsque les crises se succèdent et s'additionnent ? Elle continue à mener sa politique habituelle, elle continue à dépenser. C'est un budget de plusieurs millions, dont 58 millions sont liés à des coûts inhérents à la crise actuelle.

Évidemment, les événements qui nous frappent ont des impacts sur Lausanne et engendrent des dépenses supplémentaires. Mais ce qui nous frappe, nous PLR, c'est que la Municipalité de cette ville est dans l'incapacité de prendre les décisions qui fâchent. Il est plus simple de continuer à arroser tout un chacun sans jamais proposer une seule coupe au budget qui permettrait d'améliorer un tant soit peu la situation financière de notre Ville. Il est plus simple de se réfugier derrière les crises pour justifier un déficit de 81 millions, parce que tout va mal...

Tout va mal, pourtant cela fait cinq ans que les revenus de la ville augmentent. Même les personnes morales, qui ne bénéficient pas d'une politique attractive, rapporteraient à Lausanne plus de 13 millions supplémentaires en 2023. Le revenu des impôts des personnes physiques, on en parle. Car malgré l'annonce de la Municipalité, on budgète une augmentation des revenus issus des impôts communaux de 11,2 millions supplémentaires. Devrait-on comprendre qu'un soutien au pouvoir d'achat est égal à la baisse des revenus pour les finances publiques ? À bon entendre. Étant donné que les revenus augmentent, le déficit ne connaît pas la décroissance. Il augmente toujours un peu plus. La Municipalité ne fait pas que dépenser. Le problème vient de la gestion de cette ville. Alors ce soir, le PLR vous proposera de faire une partie du travail que la municipalité ne fait pas. Celui d'avoir une gestion financière soucieuse des deniers de la Ville, c'est-à-dire de l'argent des Lausannoises et des Lausannois. En ce sens, nous allons déposer une série d'amendements visant à faire des économies. Tout d'abord, nous demanderons à la Ville de réduire ses dépenses énergétiques dans les bâtiments de son administration afin de corroborer au discours répété des centaines de fois au sein de cet hémicycle, afin de se donner des moyens concrets d'atteindre des objectifs et de passer des discours aux actes. Il me semble évident que la Ville applique des restrictions énergétiques au sein de ses locaux.

Est-ce à la Ville de combler le déficit de structures privées telles que le centre de Malley ? À force de ne vouloir fâcher personne, la Municipalité de gauche se retrouve à venir en aide à de grosses structures privées comme des parkings. C'est cocasse. Et la politique de l'arrosage des plantes qui n'ont pas soif ne s'arrête pas là : une augmentation des dépenses de tous les salaires de l'administration communale, y compris les plus gros salaires. Pour tous, sans privilèges, au lieu d'indexer à des taux déifiant toute concurrence l'ensemble de l'administration, il aurait sans doute été plus pertinent d'indexer uniquement les plus petits salaires de l'administration. L'administration

pourrait admettre qu'elle dispose d'un service hors-sol supplémentaire : la FASL. Finie la rigolade, nous nous opposons à ce que la Ville finance l'accueil

Il y aura de nouvelles crises, de nouveaux besoins, et nous devons y faire face. Pour ce faire, nous devons prioriser nos investissements et nos dépenses. Nous devons mener une politique attractive permettant aux revenus de la Ville d'augmenter encore. Ce travail peut, avec votre soutien, commencer ce soir. Las de devoir toujours expliquer que l'équilibre budgétaire ne se fera pas sans coupe, le PLR vous présentera ses propositions pour un avenir budgétaire. Nous comptons sur votre sens du travail commun pour soutenir nos amendements visant à améliorer les finances de la Ville et orienter nos finances vers un avenir meilleur. Dans le cas où la majorité de nos amendements seraient refusés, le groupe PLR se verrait, dans sa majorité, obligé de refuser ce budget.

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – J'ai le plaisir de vous communiquer la position des Verts et Jeunes Vert-e-s sur le budget 2023. Quelques éléments de contexte. Le budget présente un déficit de 82 millions. L'indexation des salaires explique une large part de la hausse des charges salariales qui dépassent de 20,3 millions le budget 2022. De son côté, la hausse des prix de l'énergie induit une augmentation de charges de 5,2 millions au niveau de l'administration et de 6,2 millions pour la participation de la Ville au déficit de la CPCL. Le contexte 2023 est donc particulièrement difficile et cela se ressent sur les dépenses de la ville. Mais il ne faut pas perdre de vue que parmi les causes à la crise, il y a le gaspillage énergétique. Or, les Verts défendent depuis des années des mesures pour lutter contre cela. Pour nous, il est donc urgent d'accélérer les investissements dans l'efficacité énergétique et dans le développement des énergies renouvelables.

L'accélération des démarches administratives pour les demandes d'installation de panneaux solaires est un excellent pas dans ce sens et le budget 2023 s'inscrit dans cette même direction. En effet, on peut citer l'attribution des bénéfices liés aux gaz fossiles à un fonds spécifique. Mesure qui devrait dynamiser davantage les investissements des SIL dans la transition énergétique. Au niveau du plan des investissements, il convient de souligner l'allocation de 40,4 millions à des infrastructures visant à favoriser la mobilité active à Lausanne. Des investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments. Tout cela va dans la bonne direction. En particulier, sur la rénovation énergétique des bâtiments, nous saluons le coup d'accélérateur donné par la Municipalité. Bien sûr, nous aurions souhaité que ces actions arrivent plus tôt. Mais il s'agit d'un premier pas. Et nous veillerons à ce que la montée en puissance ait lieu durant cette législature.

Parmi les autres thèmes qui sont au cœur de nos préoccupations, la création de 765 places supplémentaires pour l'accueil de jour. Le maintien des soutiens à la culture. Les investissements dans le domaine de l'informatique. Des moyens supplémentaires pour le sport, les quartiers et le développement de l'accueil de vacances. Les Verts reconnaissent les efforts de la Municipalité en ce qui concerne la lutte contre la précarité. Notamment en matière d'aide alimentaire, de cours de français et d'hébergements d'urgence.

Cela étant dit, Les Verts sont d'avis qu'il est essentiel que le secteur public renforce ses efforts pour lutter contre toute forme de précarité. Cela passe par le soutien renforcé à des mesures d'intégration. En conséquence, et dans la lignée de nos engagements de longue date, les Verts proposeront plusieurs amendements. Mon collègue Ilias Panchard reviendra sur ce point.

Au niveau des revenus, les Verts sont en ligne avec la Municipalité et soutiennent le souhait que les pertes fiscales découlent de décisions cantonales et soient compensées par le Canton. Concernant le point trois, Les Verts y sont favorables, mais soulignent l'importance que les événements retenus soient populaires et que leur impact environnemental soit minime. Le budget est certes déficitaire, mais adresse bien les priorités des Verts pour cette législature. Aussi, nous accepterons à l'unanimité le budget.

M. Mathias Paquier (V'L) : – La crise énergétique pourrait paraître un élément auquel une Ville comme Lausanne est condamnée à subir les effets sans pouvoir agir. Nous pouvons crier. Mais force est de constater que nous payons aujourd'hui le prix de dizaines d'années d'inaction en matière de transition énergétique. 58 millions sur les 81,2 millions de déficit sont liés à l'augmentation du coût de l'énergie fossile dont nous dépendons encore trop. Au cours des trente prochaines années, serons-nous dès lors condamnés à dépenser, en augmentation du coût de l'énergie, ce que nous aurions dû investir, au cours des trente dernières années, dans le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique de nos bâtiments ? Mais

chaque petite victoire dans le domaine de la transition est cependant bonne à prendre. Notre groupe constate que la Municipalité ne se contente plus d'une simple rente sur le fossile, mais réinvestit les bénéfices de la vente du gaz dans la décarbonation.

Nous constatons également qu'une part de l'augmentation des charges est provoquée par la pérennisation d'une centaine de contrats auxiliaires pour 2023. Il s'agit principalement d'auxiliaires rentables. Nous regrettons un certain manque de vision globale concernant l'augmentation des effectifs. Certains services moins rentables, car tournés vers l'interne, connaissent également un développement de leurs activités. Nous pouvons citer l'exemple du SOI qui doit agir sur la modernisation de l'informatique communale et la lutte contre l'obsolescence des applications, la gestion et développement du système informatique de la Ville, la sécurisation des systèmes et des données des utilisateurs, le développement de la cyberadministration et de la digitalisation, avec un effectif quasi-constant depuis plusieurs années.

Du côté des produits, il y a de bonnes nouvelles. Notamment l'augmentation des revenus relatifs à l'imposition des personnes physiques et surtout morales. À ce titre, dans les années à venir, notre groupe souhaite que la Municipalité s'emploie à maintenir une politique attractive pour les entreprises, en particulier les entreprises innovantes qui s'engagent pour la transition écologique.

Lausanne a le potentiel de devenir une place privilégiée pour l'économie de demain. Pour tendre vers un équilibre budgétaire et éviter de léguer une dette phénoménale aux générations futures, nous avons besoin de contribuables.

Au chapitre des recettes, nous pouvons également citer le démarrage des droits de superficie pour les Plaines-du-Loup. Il y a les rentes qui augmentent. Mais les subventions également. Les rentes pleines seront touchées avec dix ans de décalage. Notre groupe salue les efforts d'investissement de la Municipalité pour 2023, notamment en lien avec son ambitieuse politique climatique. Nous regrettons que l'endettement actuel de la Ville grève sa capacité d'investissement à moyen long terme. Notre groupe encourage la Municipalité à prioriser ses dépenses et à stabiliser ou limiter certaines d'entre elles. L'absolue priorité doit être les investissements climatiques. Il est clair que les besoins d'investissement vont s'intensifier dans les années à venir si la Ville veut atteindre les objectifs de son Plan climat.

Notre groupe incite la Municipalité à faire davantage appel aux partenariats publics/privés. Malgré un budget présenté en déficit, nous vous encourageons à valider le budget, tout en nous réservant le droit de revoir notre position si un ou plusieurs amendements augmentant la perte attendue devaient être acceptés.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le budget qui nous est proposé ce soir n'est pas du tout à l'équilibre. C'est une perte de 82 millions qui nous est proposée comme plat de résistance. J'aimerais vous présenter quelques analyses actuelles. J'ai préparé pour vous comme d'habitude un petit graphique. Je peux donner des détails à ceux qui sont intéressés. Ce qui est intéressant, c'est de regarder les revenus et charges opérationnelles. Les revenus où on enlève tout ce qui vient du canton, le coût de la dette, les amortissements, qui donnent l'image du dynamisme en termes de charges et de produits de la ville.

Si vous regardez l'analyse 2, vous vous rendez compte que l'on constate une augmentation forte des revenus opérationnels, avec 30 millions de plus. Mais il y a une explosion des charges opérationnelles. Malheureusement, ce sont des charges pérennes. Si on se focalise sur les revenus, il y a 33 millions de plus qui viennent de l'imposition des personnes morales ou physiques. Le libéralisme fonctionne grâce à la recherche des entreprises. Ces dernières créent des richesses.

J'aimerais aussi mentionner la mention par mes prédécesseurs qui parlaient de la difficulté pour les Lausannois de payer les factures. Les SIL vont gagner plus d'argent en 2023 par rapport à 2022 sur les factures d'énergie. On est un peu étonnés, à droite, de voir que par rapport au cri de détresse des Lausannoises et Lausannois par rapport au prix de l'énergie, les SIL ont une augmentation de leurs marges.

Notons également que dans ces chiffres présentés, il manque 30 millions, qui sont les taxes sur l'électricité, qui passent d'un compte opérationnel à un compte de bilan et ne sont pas dans le budget présenté ce soir. À peu près 30 millions vont sur un compte bilan. La Municipalité nous présente pas mal de charges qui ne seront pas dans le budget. Les comptes seront donc meilleurs de 30 millions par rapport à ce qui sera présenté ici.

Par ailleurs, la Ville de Lausanne, depuis plusieurs années, tout en bloquant le point d'impôt, s'est évertuée à augmenter les taxes et les émoluments. C'est à peu près 50 millions qui ont augmenté la fiscalité à Lausanne sans toucher le point d'impôt. Mais la fiscalité à Lausanne ne cesse d'augmenter avec ses taxes sur l'énergie électrique. C'est à peu près 5,5 centimes plus cher que dans le reste de la Suisse.

Est-ce que l'on peut montrer le graphique 2 ? C'est un graphique intéressant. Pendant des années, la Municipalité a pu travailler et augmenter ses charges en espérant que la dette coûterait moins cher. Aujourd'hui, il y a une inversion de la tendance, aujourd'hui, en 2023, le coût de la dette augmente.

Est-ce que vous pourriez présenter le graphique 3 ? C'est mon dernier graphique. Il porte sur l'augmentation des charges de personnel. De façon très simple, entre 2022 et 2023, il y a 32 millions de plus au niveau des charges du personnel. C'est-à-dire 5,1% d'augmentation. C'est 125 000 francs par employé fonctionnaire de la ville. La raison principale de cette augmentation, c'est l'indexation dont on a parlé. Mais n'oublions pas les annuités. Non seulement on indexe, mais en plus, on va verser les annuités. Ça augmente fortement la charge liée au personnel dans la Ville. C'est à peu près 6 points d'impôt.

Au vu de la situation critique du budget 2023, on peut regretter que la Municipalité de Lausanne n'ait pas eu le courage d'aller négocier avec les syndicats comme le fait le Conseil d'État actuellement au niveau du canton. Y aurait-il un manque de leadership ? Il est dommage de ne pas avoir à cœur l'intérêt de tous les Lausannois, entre autres les contribuables.

En résumé, les charges opérationnelles ne semblent pas être réellement sous contrôle. J'aimerais toutefois mentionner un point positif. La Municipalité, à défaut d'agir, est bien consciente de la situation financière critique. Elle a donc renoncé à s'appliquer l'indexation à ses propres salaires. Comme je le lis dans le *24 heures*, au sommet de l'échelle des salaires, il y a celle du syndic et des six autres membres de la Municipalité. L'indexation est valable pour tout le monde, y compris la Municipalité, mais celle-ci a renoncé à se l'appliquer. Je salue le geste de la Municipalité. Avoir appliqué cette indexation à son propre salaire alors que l'on a un budget avec 81 millions de pertes, cela aurait pu rappeler les excès du capitalisme ultralibéral où des managers peu scrupuleux se sont enrichis sur le dos d'entreprises en perte. En un seul mot, merci.

L'UDC est le seul groupe à refuser les budgets et les comptes année après année. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, mais parce que nous pensons que la situation de la Ville n'est pas durable. La durabilité, c'est aussi des finances saines. Le groupe UDC veut une ville durable qui n'hypothèque pas l'avenir de nos enfants. Clairement, pour nous, la Municipalité ne s'engage pas dans cette voie. Nous invitons donc à refuser les conclusions 1 et 2, d'autant plus que le budget ne respecte pas l'article 2 du RCom. Pour l'UDC, il n'est pas raisonnable de ne pas respecter le droit supérieur.

Concernant les conclusions 3, 4 et 5, elles n'auraient rien à faire dans un préavis sur le budget. Nous les refusons aussi. La Municipalité essaie par un artifice de ne pas avoir un débat sur ce sujet et nous pensons que ce débat doit avoir lieu. Nous demandons un préavis spécialement sur les conclusions 3, 4 et 5.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Mon camarade Pierre Conscience a pratiquement tout dit. J'ai quelques compléments à apporter sur ce budget 2023, au nom du groupe. Nous discutons au chaud de ce budget pendant que des gens dorment dehors faute de places disponibles dans les dispositifs actuels, qu'ils soient cantonaux ou municipaux. Je tiens à remercier celles et ceux qui manifestent dehors de nous rappeler que les décisions que nous prenons ici ont des impacts concrets sur la vie des gens.

La Municipalité nous parle de politique budgétaire anticyclique. La droite nous parle de budget qui serait hors-la-loi. Nous reconnaissons que le budget est équilibré. Trop équilibré à notre goût : 81 millions de déficit sur un budget de 2 milliards, cela représente un excédent de 4%. Nous sommes loin de la sonnette d'alarme que la droite voudrait tirer.

Trop équilibré, car les recettes sont historiquement élevées. La marge de manœuvre pour mener une véritable politique de relance n'est pas épuisée. Elle existe et serait au bénéfice de la population. Le plafond de 2,4 milliards que nous avons fixé au début de la législature n'est pas atteint. La disposition de l'assise financière pour mener une politique permettant de lutter contre la

précarité, garantir que plus personne ne dorme dans la rue ou permettre la politique de logement social à laquelle nous aspirons. Bien sûr, des investissements supérieurs à ceux annoncés seraient également nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Je me réjouis de voir ce soir des progrès dans le budget de la Municipalité, mais aussi au niveau de ce Conseil. Je crois n'avoir jamais vu autant d'amendements et de rapports de minorité. Il faut peut-être rappeler à M. Moscheni que le groupe Ensemble à Gauche ne doit rien à l'UDC en la matière. Il s'agit d'un progrès démocratique. Il s'agit de délibérer sur le projet, comme l'article 4 de la Loi sur les communes nous en donne l'attribution plutôt que de simplement l'acter.

À toutes celles et ceux qui proposent des amendements ce soir et se les voient refuser en bloc, ne vous découragez pas. Parfois, la majorité se trompe, particulièrement dans ce Conseil communal. Deux exemples : premièrement, le fonds climat, déjà évoqué plusieurs fois. Cette même Municipalité a annoncé qu'elle mettait en place ce fonds contrairement aux souhaits émis par le Conseil communal. Il s'agit en réalité d'un amendement déposé deux fois de suite par des membres d'Ensemble à Gauche et refusé deux fois de suite par ce conseil. Les effets concrets des amendements ne se mesurent pas seulement par leur acceptation dans ce conseil, mais il s'agit aussi d'un moyen indirect d'influencer la politique budgétaire. Un moyen auquel il ne faut pas renoncer. Deuxième exemple : cela fait sept ans que le groupe Ensemble à Gauche a déposé un amendement visant à accroître fortement le rythme de création de places de crèches. Sept ans que la Municipalité répond non. Aujourd'hui, nous avons une réponse au postulat de M. Gaillard qui montre que les objectifs de rattrapage sont immenses. La Municipalité va devoir mettre dans les prochaines années un plan de développement plus ambitieux que jamais. La COFIN a relevé dans son rapport qu'il sera très dur de mettre en place les investissements de la Municipalité faute de locaux, ou de personnel. Conclusion, on manque cruellement de places. La majorité aurait mieux fait d'accepter notre amendement sept années de suite plutôt que de se retrouver dans cette situation d'urgence.

Le message est clair : des amendements vous sont présentés. Un grand nombre améliore ce budget en augmentant les investissements. Acceptez ces amendements, s'il vous plaît.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Face à ce projet de budget 2023 très satisfaisant, en tant que deuxième groupe du Conseil communal, le groupe des Verts a travaillé cette année sur des améliorations ciblées, en collaboration avec des collègues d'autres groupes, des améliorations ciblées dudit budget en déposant trois amendements. Ma collègue Angélique Chatton a fait une excellente présentation de ce budget.

Un amendement pour renforcer la subvention de la Ville en faveur des cours de français pour personnes allophones, accepté par la Commission des finances, chose que nous saluons. Ça permettra de financer des cours supplémentaires et d'améliorer les conditions de travail.

L'amendement déposé conjointement avec nos collègues socialistes pour renforcer les conditions d'accueil dans les hébergements d'urgence. C'est un enjeu majeur de cette année. J'y reviendrai en détail.

Un amendement dont on a souvent discuté pour une augmentation des postes pour les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs.

Et un amendement que nous avons retiré avec un postulat par la suite sur les psychologues et psychomotriciens, un élément important de la santé mentale compliquée des enfants en ce moment, compte tenu du contexte international.

En un mot, cela s'inscrit dans une volonté du groupe de s'engager plus fortement sur des thématiques sociales et écologiques ciblées, là où la majorité du Conseil communal peut faire une vraie différence pour améliorer un peu cet excellent projet de budget. Et pour finir, je donne raison à notre collègue Dupuis : c'est un vrai moment démocratique que ce débat budgétaire. Nous nous réjouissons d'aller en détail sur ces amendements. J'invite l'ensemble des groupes à prendre leurs responsabilités.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous l'avez dit, le budget 2023 est le troisième budget marqué par une crise. Après une crise de la première vague COVID, de la deuxième vague COVID, nous sommes désormais face à une crise économique et géopolitique. La Municipalité maintient le cap dans ce contexte. Elle présente un budget, il est vrai, très déficitaire.

Nous arrivons à des niveaux jamais atteints ces dernières années. Nous sommes au niveau des déficits présentés lors des recapitalisations de la Caisse de pensions de la Ville.

Ce sont des déficits importants qui doivent permettre aux autorités de la Ville de répondre aux attentes de la population. Depuis trois ans, la Municipalité a en effet présenté des déficits importants, mais dont l'objectif est de pouvoir soutenir dans ces moments de crise la population. Je réfute le fait que ce budget serait un budget d'austérité. Il répond à de nombreuses attentes et permet d'offrir de nombreuses prestations à la population. Nous vivons néanmoins dans un monde fini. Nous ne pourrions jamais répondre à toutes les demandes qui peuvent émaner de diverses entités, mais nous répondons à un très bon nombre de ces attentes.

Nous investissons 20 millions pour un fonds pour le climat, suite aux débats que nous avons eus l'année passée, dont la paternité revient, je crois, à M. Dupuis. Suite à notre débat, nous avons conclu qu'il nous fallait réunir toute une série de données techniques d'analyse pour donner suite à cet amendement. Nous nous sommes engagés auprès de vous à faire ce travail et à revenir avec une proposition de ce type, ce que nous faisons cette année.

Je tiens à le rappeler, nous investissons pour créer de nombreuses places en garderie et en crèche. Certes, nous ne répondons pas encore à une partie de la demande, qui augmente avec le temps, mais il se trouve que nous sommes le réseau du Canton qui offre le plus de places par enfant qui naît dans cette commune. Nous pouvons faire encore mieux, mais nous faisons déjà beaucoup en la matière.

De très nombreux investissements seront faits dans le chauffage à distance, l'hébergement d'urgence, notamment pour financer de nouvelles structures, et je me permets, dans ce contexte, de rappeler quelques chiffres sur ce débat très important : en 2011, la Ville et le Canton investissaient entre 2 et 2,5 millions pour l'hébergement d'urgence. En 2023, nous investirons plus de 4 millions. Certes, nous n'avons pas encore répondu à certaines attentes, mais il y a des moyens importants mis en place. Certaines villes de Suisse romande n'auraient pas de place et invitent les gens à se rendre là où il y a déjà des places. C'est cette politique qui est scandaleuse, pas la nôtre.

Pour répondre à la question de M. Moscheni, il se trouve que votre Conseil a voté des règlements et que la Municipalité est liée à ces règlements, notamment en matière d'indexation. Voilà pour les exemples de nouvelles prestations prévues dans le budget 2023, que je tenais à relever. Je tiens à vous rappeler les règles d'un éventuel rejet du budget. Nous devrions partir en douzièmes, ceci pour que vous puissiez voter en votre âme et conscience.

Un autre élément important auquel j'aimerais répondre par rapport à certaines déclarations du PLR, à savoir que la Municipalité aurait eu des soucis et n'aurait pas été en mesure de gérer correctement les finances, je me porte en faux. Lors des deux dernières législatures, 75 millions d'améliorations ont été réalisées. Ce sont des mesures importantes, prises de façon intelligente, et non pas des coupes à la hussarde, comme proposé par certains amendements ce soir. Ce travail se fait sur la durée et a été fait pour, soit une amélioration des finances de 75 millions ces dernières années.

Il est vrai que nous devons être responsables aussi en matière de finances publiques et nous devons assurer la durabilité des finances. La Municipalité est convaincue qu'il faut assurer pour les générations futures et qu'à ce titre, il convient de trouver le bon équilibre entre les prestations que nous souhaitons offrir et des finances durables, pour offrir à long terme des prestations pour les générations futures. La Municipalité pense que ce budget est au plus proche de ces objectifs et nous vous invitons à le voter tel que nous l'avons proposé.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je remercie Mme la municipale pour son intervention intéressante qui appelle toutefois un certain nombre de questions et de remarques complémentaires. J'ai bien entendu les propos de Pierre Conscience qui a évoqué l'usure du pouvoir de la majorité de gauche. Je partage son sentiment. Il parle de majorité rose-verte. Mais aux dernières nouvelles, au moins une partie du groupe Ensemble à Gauche est composant de cette majorité municipale, du mois à certaines périodes de l'année.

J'observe aussi qu'il est question de deux axes jugés prioritaires dans ce budget : la politique climatique et l'accueil de jour. Dans les années précédentes, les deux axes prioritaires étaient l'accueil de jour de la petite enfance et la sécurité. Nous pouvions à l'époque adhérer à cela. Mais la sécurité disparaît alors que la situation n'est pas rassurante.

Il y a par ailleurs lieu de rappeler que la politique anticyclique ne consiste pas seulement à dépenser quand la situation va mal, mais aussi à économiser quand tout va bien pour pouvoir dépenser dans ce genre de cas. Mais Lausanne n'est guidé que par la dépense, quelle que soit la situation. Les chiffres ne sont pas au rendez-vous.

On a parlé de la situation de manière générale. Se contenter de regarder le ratio déficit/dépense globale n'est pas sérieux et rigoureux. Il faut rappeler les déficits budgétaires de ces vingt dernières années. On peut rappeler le trou de passé 700 millions dans la caisse de pensions. Le plafond d'endettement maximal de la commune n'est pas encore atteint, on a entendu. Ça me paraît capillotracté.

On a évoqué la question de l'illégalité. Ça me paraît clair que ce budget est contraire à l'article 2 du RCCom. Reste à savoir le poids de cette législation. Je serais intéressé de connaître l'opinion de la Municipalité sur cette question.

Encore un point, en ce qui concerne le budget qui sera le troisième marqué par une crise. Je me pose la question de savoir pourquoi les budgets des quinze ou vingt dernières années, aussi déficitaires, n'étaient pas marqués par des crises.

Enfin, je me pose la question d'un point de vue politique, pourquoi la Municipalité, si ça la dérange d'être liée à une indexation automatique des salaires, ne vient pas nous proposer une modification de ce règlement ? On pourrait imaginer une indexation des plus petits salaires dans l'administration plutôt que les salaires les plus élevés. Et concernant cette indexation, j'ai entendu des choses contradictoires. Est-ce que la Municipalité a renoncé à l'indexation de ses propres salaires pour 2023 ?

Il est passé à la discussion sur les comptes.

Direction de la culture et développement urbain

Mme Agathe Raboud (EàG) : – Notre premier amendement concerne l'augmentation des subventions casuelles. La Municipalité veut indexer le salaire de ses employés à 2,9 %. Monsieur le syndic a promis de travailler aux autres salaires. Notre but est de soutenir les plus précaires. Nous proposons un amendement afin d'augmenter les subventions. Il nous paraît essentiel d'apporter un soutien fort aux petites structures, aux associations, aux compagnies indépendantes et aux artistes directement. Celles et ceux qui ont le plus pâti de la crise du Covid et qui se remettent à peine en route, qui n'ont pas de réserves, à l'instar des institutions. Nous avons formulé une interpellation urgente dans ce sens. Dans le contexte actuel, nous nous étonnons qu'il ne soit pas envisagé de mieux soutenir les artistes locaux et que la Municipalité propose, à l'inverse, d'investir 1 million de francs pour soutenir la tenue de grands événements à Lausanne.

Ce crédit-cadre est révélateur de deux poids deux mesures qui s'opèrent au détriment des acteurs les plus modestes. Si on veut une culture riche et foisonnante, il faut soutenir la création et la recherche. Un amendement ne semble pas de trop pour une telle promesse.

Amendement Agathe Raboud – compte 12.365

EàG - Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)

Indexer la totalité de la subvention à l'inflation selon le même taux qui sera appliqué pour le personnel communal (CHF 2'760'000 * 2.97%)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	365	53'153'000	82'000	53'235'000

Total de charges supplémentaires : 82'000 CHF

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Nous n'allons pas refaire le débat ce soir. Nous avons déjà refusé une résolution qui allait dans ce sens, il y a quelques semaines. Nous pouvons saluer l'acharnement du groupe Ensemble à Gauche sur cette question. Le PLR va refuser cet amendement pour les mêmes raisons qui ont été évoquées lors du premier débat. Ce n'est pas une solution viable pour l'inflation et ce n'est pas un soutien particulier aux institutions culturelles. Le groupe PLR refusera cet amendement.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – La culture est un domaine fragile économiquement. Les travailleurs et les travailleuses de la culture ont été particulièrement ébranlés ces dernières années. Pour autant, l'amendement tel qu'il est proposé ne sera pas soutenu par le groupe socialiste. Il s'agit d'augmenter forfaitairement le fonds dédié au casuel et cela ne garantit en aucun cas au personnel du secteur que les salaires soient améliorés. L'urgence n'est pas là. Si le but est d'aider les travailleurs de la culture, ce n'est pas avec cette forme d'amendement que l'on peut toucher au but.

Notre groupe a voté une résolution en octobre qui demandait à la Municipalité de garantir la pleine indexation des salaires aux institutions et aux associations subventionnées. Quitte à procéder quand c'est nécessaire par un crédit supplémentaire pour couvrir cette indexation. Ce mode opératoire nous paraît plus pertinent.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Une subvention casuelle est un montant occasionnel octroyé après dépôt d'un dossier. Cette subvention peut être ponctuelle ou renouvelée selon convention. Elle se décide, comme son qualificatif l'indique, au cas pas par cas.

Les vertes et les jeunes verts sont clairement pour une augmentation du subventionnement à la culture, mais pas par le biais d'un amendement un peu vague que nous refuserons en grande majorité.

M. Grégoire Junod, syndic : – Le budget culturel est un budget qui est en constante augmentation. Chaque législature, depuis très longtemps. Je suis en charge de la culture depuis deux législatures. Je l'ai été un petit moment sur la précédente. Le budget de la culture est en constante augmentation. Avec des crédits qui ont été augmentés pour la création indépendante. Le budget des grandes institutions est plutôt stable, alors que nous avons considérablement augmenté les montants dévolus aux subventions casuelles, à la création indépendante, à de nouveaux projets. C'est important de pouvoir le faire. Nous le revendiquons.

Je vous invite à vous en tenir au budget. Il y a une série d'équilibres qui doivent être faits dans le cadre budgétaire. De ce point de vue, il me semble que les équilibres proposés par la Municipalité sont raisonnables. On ne peut pas augmenter toutes les lignes budgétaires chaque année.

S'agissant de l'indexation, vous avez raison de relever que cet amendement ne va pas changer la face du monde, comme beaucoup d'amendements déposés ce soir. La Municipalité a pris un engagement fort : indiquer à l'ensemble des institutions que nous subventionnons que nous leur recommandons d'augmenter les salaires, d'indexer les salaires de 3% à compter du 1^{er} janvier, de la même manière que nous le faisons pour l'administration communale.

Nous avons aussi pris l'engagement d'adapter les subventions. Le moment venu, nous verrons institution par institution. Nous le faisons pour les grandes institutions et pour les plus modestes, et nous le faisons dans les institutions où nous avons un contrôle, une visibilité sur la masse salariale. Nous pourrions le faire pour les institutions que nous subventionnons, donc pour lesquelles il y a une ligne budgétaire inscrite. Dans les casuelles, on ne subventionne pas les salaires, on subventionne des mandats de natures diverses. On peut discuter d'augmenter ou non les casuelles, mais il n'y a pas de lien entre une indexation de 3% et ce qui sera touché derrière par les salariés ou les indépendants, car il n'y a pas de lien direct. Ce sont des choses différentes. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Dans le domaine de la culture, il faut éviter de vouloir opposer grandes institutions et plus petites structures. Dans les grandes institutions, il y a des dizaines d'emplois qui sont procurés, il y a des centaines d'emplois indirects aussi, et c'est toute la chaîne culturelle qui est alimentée par les grandes institutions. Derrière les budgets que nous octroyons, il y a des budgets de création qui vont à des boîtes de graphisme, à des compagnies locales. Aujourd'hui, la culture pèse lourd en termes d'emplois dans une ville comme Lausanne et un pays comme la Suisse. Voilà les raisons pour lesquelles je vous invite à vous en tenir budget.

Le Conseil, par 13 oui, 68 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Agathe Raboud.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – L'amendement qui est affiché vise à rétablir la subvention à l'école Rudra Béjart. L'école est actuellement fermée, mais il est important que la Ville affiche son soutien à cette institution et permette une éventuelle ouverture en 2023. Un nouveau projet est en préparation afin de poursuivre la volonté de Maurice Béjart : offrir une formation de qualité à de jeunes danseurs. Retirer cette subvention serait un mauvais signal. Il s'agit de mettre en place les

conditions-cadres. Ce n'est pas en diminuant les moyens alloués à une telle structure que nous allons favoriser une remise sur pied. C'est pour cela que le groupe socialiste vous invite à soutenir cet amendement.

Amendement Samuel de Vargas (PS + Verts) – compte 12.365

PS-Verts - Aides et subventions à des institutions privées (12 – service de la Culture)
Réattribution de la subvention à l'école Rudra-Béjart.

Div.	Comptes	Montant actuel	A° COFIN	Montant modif.	A° PS-Verts	Montant total
12	365	53'153'000	-200'000	52'953'000	200'000	53'153'000

Total de charges supplémentaires : 200'000 CHF

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le PLR avait déposé un amendement en séance de COFIN qui avait été accepté afin de suspendre la subvention. Ce n'est pas une suppression totale. Nous voulions suspendre la part de la subvention qui allait aller à cette école, le montant de 200 000 francs. Nous tenions ces chiffres du syndic, qui avait répondu à une interpellation urgente à ce sujet. On nous avait promis une réouverture de l'école Rudra Béjart en 2022. Tant que l'école est fermée, on ne voit pas pourquoi on devrait continuer à leur donner de l'argent. C'est un raisonnement qui relève du bon sens. On ne va pas subventionner une institution dont les portes sont closes.

Nous allons refuser cet amendement et nous en tenir à ce qui a été voté en Commission des finances. Refuser cet amendement ne signifie pas que la subvention ne pourra pas être accordée en cours d'année. Dès lors que l'école rouvrira en 2023, la Municipalité pourra venir auprès de nous pour solliciter le rétablissement de cette subvention, qui doit être suspendue, car l'école n'est pas en activité actuellement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – La question qui se pose aujourd'hui est de s'immiscer dans la gestion de l'école. Nous proposons de maintenir la subvention pour donner une chance au projet en cours sur 2023. Charge à la Municipalité de tenir compte de cela dans son budget 2024.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous invite à en revenir au texte du budget initial et à rétablir cette subvention. Sur la forme, il s'agit bien d'une subvention au Ballet Béjart Lausanne. L'école n'est pas une structure indépendante, elle fait partie du Ballet Béjart. Elle générerait, avant Covid, un déficit de l'ordre de 200 000 francs, selon les années.

Je rappellerai deux choses. Premièrement, le Ballet Béjart a rappelé son intention de rouvrir l'école. Le projet prend plus de temps que prévu. Ce n'est pas simple. L'institution cumule une série de crises. Crise institutionnelle dont nous avons parlé, avec pour conséquence d'avoir été privé pendant quelque temps d'un directeur de tournée. Crise du Covid : la reprise des tournées est forcément plus difficile après cette crise. Et la crise du franc fort et de l'inflation. Les plus anciens conseillers communaux s'en souviennent sans doute, nous avons eu, il y a une quinzaine d'années, une crise du franc fort qui avait fortement affecté les institutions qui ont des tournées internationales. C'est un signal étrange de vouloir confirmer son soutien à une institution, l'encourager à construire un modèle nouveau, conformément à la situation originale de l'école, c'est un signal étonnant de vouloir manifester sa confiance en cette institution et, au moment où elle a besoin de soutien, car la reprise n'est pas facile, de lui couper 200 000 francs de subventions.

Je vous invite à maintenir cette subvention. C'est la volonté forte du Ballet Béjart de rouvrir l'école. C'est une pièce importante du Ballet pour avoir un réservoir important pour lancer des ballets qui nécessitent plus de danseurs et danseuses qu'en compte actuellement la compagnie. C'est pour ça que je vous invite à revenir au budget initial.

Le Conseil, par 57 oui, 27 non et 4 abstentions, accepte l'amendement de M. Samuel de Vargas.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Globalement, tous les sites de bibliothèques de quartier sont sous-dotés en personnel et fonctionnent en flux tendu avec des difficultés pour assurer le fonctionnement de ce site si l'un ou l'autre des employés venait à tomber malade. Un exemple notable est le site de la bibliothèque de quartier d'Entrebois, où en 2021, un employé n'a pas pu se rendre aux toilettes pendant la journée de travail, étant seul à assurer l'ouverture. Finalement, la bibliothèque a dû être

fermée quelques jours avec la maladie d'un employé. Finalement, le site a pu obtenir des EPT supplémentaires, dont une personne volante.

La situation actuelle, avec la projection du budget 2023, ne permet pas d'avoir une situation détendue. Le nombre d'EPT effectif pour les bibliothèques et archives est insuffisant. D'autant plus que l'offre est appelée à être développée pour mieux répondre aux horaires du public. Pour pouvoir fournir un service de qualité à la population, tant avec la bibliothèque centrale de Chauderon que les bibliothèques de quartier et la bibliothèque jeunesse, et afin de pouvoir garantir l'ouverture en continu des bibliothèques et sortir de la logique en flux tendu qui pèse sur le personnel de service, et pour pouvoir enfin permettre aux services de pouvoir développer des prestations qui correspondent aux besoins réels du public, nous demandons par le biais de cet amendement l'affectation de deux EPT supplémentaires pour le service des bibliothèques et archives.

Amendement Anaïs Timofte – comptes 13.301, 13.303 et 13.304

EàG - Augmentation de 2 ept pour les bibliothèques (13 – BAVL)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
13	301	5'243'300	240'000	5'483'300
13	303	494'700	22'800	517'500
13	304	708'500	42'000	750'500

Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF

M. Grégoire Junod, syndic : – Sans surprise, je vais vous appeler à refuser cet amendement et à vous en tenir au budget. Vous l'avez évoqué, madame la conseillère communale, le budget des bibliothèques est en croissance et des postes supplémentaires ont été octroyés. D'autres vont venir pendant cette législature. Comme pour le Service de la culture, c'est durant cette législature un service qui va bénéficier de renforts et de soutien.

La politique d'accès à la culture, le rôle social extrêmement important que jouent les bibliothèques est apprécié. On en est très heureux. On a une bibliothèque publique en croissance de lecteurs et de prêts. Ce n'est pas le cas de toutes les bibliothèques publiques généralistes dans les villes qui nous entourent. C'est pour cela que l'on a octroyé des renforts et que l'on va continuer à en octroyer dans cette législature.

Je vous invite, encore une fois, à vous en tenir au budget. C'est précisément un service qui bénéficie de soutien supplémentaire octroyé, mais qui contient une série d'équilibres aussi. On ne peut pas octroyer des budgets supplémentaires à tous les services de la Ville au seul titre qu'on travaillerait mieux avec deux personnes supplémentaires. Je vous invite, pour ces raisons-là, à refuser l'amendement qui vous est présenté et à vous en tenir au budget.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Juste pour préciser que je pense effectivement que tous les services de la Ville fonctionneraient mieux avec davantage de personnel. Toutefois, quand certaines prestations ne peuvent pas être fournies à la prestation, comme lors de la fermeture d'un site, le personnel doit effectivement être augmenté par ce service. Il ne s'agit pas simplement d'une lubie pour un service particulier, mais ça correspond à des prestations qui doivent être fournies à la population.

M. Grégoire Junod, syndic : – Toutes les solutions ne passent pas systématiquement par des moyens supplémentaires octroyés par la Ville. Vous avez cité Entrebois. C'est une aberration qu'il y ait une bibliothèque scolaire au rez-de-chaussée et une bibliothèque publique au premier étage. Nous prévoyons un projet pour réunir les deux entités et mutualiser une série de ressources entre l'État et la Ville afin d'arrêter d'avoir cette dichotomie que l'on a un peu partout en ville, et qui fait que l'on a des bibliothèques scolaires qui ne sont pas accessibles au public, alors que l'on pourrait avoir une synergie. Encore une fois, on essaie d'avoir des renforts dans les bibliothèques, mais avec parcimonie et en fonction de projets bien établis.

Le Conseil, par 10 oui, 68 non et 9 abstentions, refuse l'amendement de Mme Anaïs Timofte.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La Commission des finances accepte ce budget par sept oui, trois non et quatre abstentions.

Le Conseil, par 52 oui, 28 non et 5 abstentions, accepte le budget de la Direction culture et développement urbain.

Direction sécurité et économie

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – En ce qui concerne les dicastères de la sécurité de l'économie, notre amendement propose d'allouer les augmentations de moyens prévus pour la sécurité, là où il existe aujourd'hui un réel risque de sécurité, c'est-à-dire dans le domaine du réchauffement climatique. Au-delà des transformations profondes que doit entamer la Ville de Lausanne pour atteindre le zéro émission de gaz à effet de serre pour 2050, la Ville doit aussi se préparer à affronter les conséquences de la catastrophe climatique déjà en cours.

C'est pour cela que nous proposons l'amendement suivant. Plutôt que d'augmenter les effectifs de la police de 7 EPT, nous proposons d'allouer le montant correspondant au fonds climat.

Nous n'avons aucun doute que cet amendement peut convaincre à droite comme à gauche. La création d'un fonds climat est non seulement une volonté de la Ville de Lausanne, mais aussi l'objectif d'une initiative nationale lancée par le PS et les Verts.

Nous espérons aussi pouvoir convaincre à droite. Pour une fois, nous vous proposons un amendement qui n'a pas les moindres conséquences budgétaires. Nous espérons donc que vous nous suivrez dans notre volonté de donner à la Ville de Lausanne les moyens d'assurer sa sécurité sur le long terme en allouant ses moyens supplémentaires au fonds pour le climat.

Amendement Franziska Meinherz – comptes 17.301, 17.303, 17.304 et 17.380

EàG - Police pour le climat (17 – Corps de police)

Annuler l'accroissement des effectifs prévus à la police pour 2023 et réaffectation des montants au nouveau fonds climat

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	301	74'451'700	-308'400	74'143'300
17	303	6'957'300	-18'900	6'938'400
17	304	10'838'700	-27'900	10'810'800
17	380	0	355'200	355'200

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le groupe PLR va évidemment refuser cet amendement. Il n'y a aucun lien entre la police et le climat. Nous ne voyons pas en quoi le Corps de police devrait se sacrifier pour alimenter le fonds climat. Vous voulez diminuer des EPT dans un service qui n'est pas en sureffectif. Soit vous êtes arrogants, soit vous êtes déconnectés de la réalité des services.

Peut-être que vous voulez trouver un moyen d'exprimer vos idées. Soit. Il faut peut-être déjà souligner les efforts qui sont faits par la ville en matière climatique et sécuritaire. On ne comprend pas le rapport entre la police et le climat. On peut financer la transition énergétique d'une certaine manière, mais pas en allant prendre au service de la sécurité.

Rappelons que le corps de police est un service d'urgence qui est nécessaire à la population et que la sécurité est un élément particulièrement important. On peut aussi parler de sécurité énergétique. Nous allons évidemment refuser cet amendement.

M. Louis Dana (Soc.) : – Nous sommes pour parler d'écologie à tout niveau, mais je crois que vous avez fait un petit raccourci, dans la mesure où l'argent qui est prévu au budget 2023 dans le Corps de police, tel qu'il est exprimé dans ce compte, est pour la pérennisation de trois patrouilleurs scolaires. Ce n'est pas exactement la police. Ces gens sont tout à fait utiles. Il n'y a pas d'augmentation d'effectifs policiers. Cette évolution de masse salariale est due à l'augmentation des annuités du personnel et non d'une augmentation d'effectifs. Le groupe socialiste refusera cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hidelbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'aime à citer Pascal Broulis à cette tribune : tout le budget et rien que le budget. J'aimerais vous inviter à rejeter l'amendement

proposé par le groupe Ensemble à Gauche et vous inviter à ne pas traiter du point de vue de l'indexation le personnel policier différemment du reste du personnel de l'administration communale.

Les postes qui ont été mentionnés ce sont des postes de patrouilleurs scolaires, des personnes qui étaient au régime des auxiliaires et qui sont enfin régularisées. Il me semblait que cela correspondait à une demande faite par une partie de la gauche de façon réitérée.

Enfin, j'aimerais dire que la Direction de la sécurité et de l'économie est particulièrement impliquée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, notamment dans le cadre du Plan canicule. Il convient de ne pas dégarnir le Corps de police, qui n'est pas augmenté en nombre d'EPT pour le prochain budget.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – J'aimerais répondre à des soucis qui ont été exprimés. Premièrement, l'argument qu'il n'y aurait pas assez d'effectifs au sein de la police. Et l'argument que ces EPT supplémentaires prévus sont pour les patrouilles scolaires. Effectivement, tant que nous n'aurons pas résolu le problème des bagnoles en ville, les patrouilles scolaires restent une nécessité, notamment pour assurer la sécurité des élèves. Par contre, dans les années précédentes, nous avons toujours alloué des EPT à la police, que cette dernière ne peut pas remplir, car personne ne veut travailler à la police. Au sein du département de la sécurité de l'économie, il y a de l'argent pour des EPT non pourvus qui pourraient être alloués à ces patrouilles scolaires. Nous vous invitons à allouer ses moyens supplémentaires au nouveau fonds pour le climat.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J'aimerais demander le vote nominal pour cet amendement, ainsi que pour tous les suivants.

La demande d'appel nominal pour tous les votes de cet objet étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 15 oui, 66 non et 7 abstentions, refuse l'amendement de Mme Franziska Meinherz.

(insérer vote)

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est pour une question de compréhension de la procédure. Tous les votes à venir seront faits à l'électronique? Je mets en doute cette façon de procéder. Puis-je demander que tous les votes soient faits en vote nominal ?

La présidente : – C'est exactement la même chose que pour le traitement du PDCom

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Si je demandais à ce que tous les votes soient nominaux pour le reste de la législature, ce serait possible ?

La présidente : – Non, c'est objet par objet. Nous sommes sur le préavis 2022/34. Vous pourrez demander le vote nominal chaque fois que l'on vote un préavis.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – D'accord, c'est donc lié au préavis.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Nous proposons un amendement. La Ville de Lausanne est confrontée à une augmentation de la démographie. L'arrivée de nouveaux habitants amène des problèmes complexes et peut mettre sous tension le fonctionnement de certains services de l'administration communale. Mais surtout, c'est la capacité d'activation de ces problèmes qui peut constituer un atout de taille.

L'internalisation de compétence statistique est cruciale. Cela concerne autant les besoins de la population en termes de places en crèche, de mobilité, d'aménagement des quartiers et de la fourniture de services de biens, etc. Actuellement, si les services de la Ville disposent de certaines compétences, celles-ci ne sont pas coordonnées entre les services. Et Lausanne ne dispose pas d'un office de statistiques qui permettraient de développer une véritable planification pour la ville de Lausanne.

Plutôt que de se retrouver continuellement dans une situation en flux tendu dans certains domaines, où le temps que l'on analyse les besoins, ces besoins sont déjà surpassés. Cela permettrait aussi de garantir dans le futur la qualité des prestations qui sont aujourd'hui fournies à la population en anticipant, par exemple, l'augmentation future des effectifs d'élèves scolarisés et en émettant un

certain nombre de recommandations quant à l'augmentation proportionnelle du personnel scolaire ou des besoins en termes de locaux.

Ce manque de compétences statistiques est stratégique pour la Ville. C'est ressorti lors du débat sur le PDCom, dont l'élaboration même aurait pu bénéficier de compétences internalisées. Dans la mesure où la Ville de Lausanne a pu, dans certains dossiers, manquer d'une certaine capacité d'anticipation et de planification rationnelle, je vous invite à soutenir activement les capacités statistiques de la ville par le biais de cet amendement qui demande la création de deux EPT.

Amendement Anaïs Timofte – comptes 200.301, 200.303, 200.304

EàG - Renforcer les capacités en production de statistiques de la Ville (200 – Service de l'économie)

Allouer 2 ept supplémentaires dont les responsabilités seraient de penser les projections et les stratégies de manière fine, pour anticiper les besoins futurs en termes de places en crèches nécessaires, de nombre de classes à ouvrir, plus généralement pour anticiper l'évolution des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations à la population, dans un contexte de forte évolution démographique.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
200	301	3'720'800	240'000	3'960'800
200	303	347'600	22'800	370'400
200	304	523'000	42'000	565'000

Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF

Mme Gaëlle Mieli (Soc.) : – Le groupe socialiste ne va pas soutenir cet amendement. Nous ne contestons pas que la Ville ait besoin de statistiques. Cependant, la Municipalité a déjà décidé d'augmenter les capacités statistiques par la création d'un nouveau poste à partir du 1^{er} janvier prochain. En ce sens, nous considérons que les besoins en statistiques de la Ville seront couverts par la création de ce poste.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Merci beaucoup de votre intérêt pour l'Office des statistiques. Je vous invite néanmoins à refuser cet amendement. La Municipalité vient de décider un renforcement dans l'optique du débat communal pour faire le suivi des entreprises situées sur le territoire lausannois, mais aussi pour produire un certain nombre de statistiques très utiles.

A l'appel nominal, le Conseil, par 11 oui, 72 non et 3 abstentions, refuse l'amendement de Mme Anaïs Timofte.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard, rapportrice de majorité, Commission des finances : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la direction par 9 oui, 3 non et 3 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 54 oui, 26 non et 8 abstentions, accepte le budget de la Direction sécurité et économie.

(insérer vote)

La présidente : – Il est 20 h05. Je vous propose de prendre la pause. Nous nous retrouvons à 20 h 35. Bon appétit.

La séance est levée à 20 h 05.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Anna Crole-Rees, Mme Flora Angèle Mendy, Mme Patrizia Deborah Mori, M. Vincent Vouillamoz, Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo, Mme Valérie D'Acremont, Mme Denise Gemesio, M. Nicolas Hurni, M. Yusuf Kulmiye, Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents 89

Membres absents excusés 5

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 100

A 20 h 35, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Plan des investissements pour les années 2023 à 2026

Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne

Préavis N° 2022/34 du 3 novembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – suite

Direction sports et cohésion sociale

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – Madame la présidente, je vais passer la parole à mon camarade de parti, M. Matthieu Carrel, qui a un amendement à déposer, je crois.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Pour rappel, la subvention de la garantie du déficit du centre sportif avait augmenté de 5 millions à 8,2 en 2022, puis il a augmenté à plus de 9. Nous sommes conscients que la Ville de Lausanne a signé une convention avec 25 communes en 2017 concernant la prise en charge du déficit et qu'elle est dans son obligation de respecter ladite convention.

Dans ce contexte, nous souhaitons préciser que le PLR ne s'oppose pas à ce que Lausanne réponde aux obligations contractuelles qui lui incombent, même si la signature de conventions de ce type soulève des questions sur l'exposition du budget respectivement aux dépenses de la ville à une certaine incertitude et volatilité.

Ceci étant dit, nous souhaitons communiquer qu'il est sans aucun doute que le centre sportif avec la couverture de la piscine contribue au rayonnement de la Ville de Lausanne, capitale olympique. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'utilisation des fonds de la ville pour alimenter un déficit du centre sportif pour lequel nous n'avons pas plus d'informations à jour depuis la réponse à l'interpellation de mon collègue Matthieu Carrel du 9 juin 2022.

Dans ce contexte, afin que le Conseil communal puisse accomplir son travail avec diligence sur les décisions de dépenses dans l'intérêt des Lausannois et Lausannoises, et compte tenu du montant en question, nous vous invitons à supprimer cette subvention afin que la Municipalité nous présente ses dépenses à travers un préavis dûment détaillé relatif à l'exercice en question. Nous vous invitons à accepter cet amendement.

Amendement Paulraj Kanthia – compte 23.365

PLR – Suppression de la subvention accordée pour couverture liée au Centre sportif de Malley S.A..

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
23	365	13'957'100	-9'611'500	4'345'600

Total de diminution de charges : 9'611'500 CHF

M. Louis Dana (Soc.) : – Je comprends que le PLR soit fâché avec les chiffres, avec ce qu'il se passe du côté du centre sportif. Je pense néanmoins que Lausanne est une ville de sport. Elle a démontré sa capacité à réaliser des infrastructures importantes qui sont novatrices sur le volet environnemental. Lausanne a conduit les JO les plus durables de l'histoire. Elle aurait pu montrer d'autres qualités lors des Mondiaux de hockey s'il n'y avait pas eu les effets de la pandémie.

Aujourd'hui, on veut se concentrer sur cet élan. Il faut améliorer l'information, la transparence et la Municipalité le dit elle-même, à chaque fois qu'il y a des questions qui tournent autour du CSM qui sont mises sur la table, à chaque fois, ce ne sont pas des investissements. Le groupe socialiste espère de tout cœur que nos homologues, membre du PLR, interpellent avec des questions tout aussi légitimes que celles qui sont posées ce soir à la Municipalité de Lausanne les homologues de leur Municipalité. Le groupe socialiste vous invite à refuser cet amendement.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Le Centre sportif de Malley interpelle beaucoup sur les questions financières, le PLR s'en fait notamment écho.

Il est vrai qu'avec l'ouverture de la piscine, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le déficit du centre s'est accentué cette année, mais c'est une infrastructure sportive. C'est un centre sportif magnifique. La patinoire bat son plein. On a que des éloges sur cette piscine qui vient d'ouvrir. La convention d'actionnaires lie la Ville de Lausanne à la participation au déficit. Cette convention d'actionnaires a été signée en 2007 pour quinze ans. S'il faut la résilier, c'est deux ans à l'avance.

Concernant cette proposition de préavis dont vous faites mention, une société anonyme doit rendre compte à ses actionnaires. On doit présenter un budget. L'assemblée générale est au printemps prochain. Prendre le risque de retirer la participation de Lausanne au budget du Centre sportif de Malley, c'est prendre des risques financiers énormes. Il faut rappeler que, pour le centre sportif de Malley, le déficit, c'est le 70% qui est assumé par la Ville de Lausanne. Si elle se retire, c'est la faillite du centre, donc la fermeture de la piscine, des patinoires, et des autres infrastructures sportives.

Mais ce que je peux vous donner comme chiffres, c'est que la couverture de déficit en 2022 était pour Lausanne de 8 119 000 francs. En 2023, vous la connaissez. Concernant les déficits imaginés pour 2024, on a déjà une légère baisse qui est prévue. En 2025, le déficit total devrait se stabiliser à 13,4 millions de francs, dont 9,4 millions à la charge de Lausanne. Si vous trouvez une piscine qui est bénéficiaire, je veux bien le savoir. Ce sont des exploitations qui coûtent pour permettre aussi à la population d'avoir accès à ces activités sportives à moindre coût, en effet, de pratiquer les tarifs les plus bas possible, aussi avec accès pour les écoles et les différents clubs. La Municipalité vous invite à refuser cet amendement.

A l'appel nominal, le Conseil, par 18 oui, 58 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de M. Paulraj Kanthia.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Tout le monde s'accorde à dire que l'ouverture puis la fermeture des lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence ne fonctionnent pas. Il met à mal les professionnels et les bénéficiaires. Cela fait d'ailleurs partie du plan d'action de la Municipalité, annoncé en septembre. Il n'y a pas plus d'une semaine, l'ouverture de nouvelles places début 2023 a été annoncée. Nous saluons ce progrès.

Au mois d'avril dernier, plusieurs articles ont donné la parole aux professionnels de terrain de certains lieux d'accueil d'urgence. Ils ont exprimé le désarroi des personnes qui, du jour au lendemain, se retrouvent sans même le dernier filet de sécurité qu'ils ou elles avaient. Le travail social est un travail qui doit pouvoir s'effectuer sur la durée. Sans la peur de la perte de son propre emploi, sur le vécu des gens dehors. Ce qui est techniquement impossible à accepter. Le travail social est un travail précieux qu'il faut soutenir politiquement. La charité n'a pas sa place dans une société qui a les moyens comme en Suisse. Il ne s'agit donc pas de défendre la charité, mais la justice sociale. Je le disais en mai devant ce conseil, il n'y a pas d'argent pour ça, alors il y a de l'argent pour rien d'autre. La rue tue.

Pour ce faire, il est nécessaire de sortir de la précarité à l'intérieur même des structures d'accueil où l'on voit des répétitions, un manque de moyens pour les clients, personnels en sous-effectif pour faire face à la violence, ou décompensation psychique et désarroi. Les risques du travail de nuit sont très documentés. Ces emplois doivent être valorisés financièrement par un soutien public à la hauteur. La population actuellement vit une crise énergétique, inflation, spéculation et pénurie du marché du logement, les besoins sont de plus en plus criants et les moyens de suivre ne sont pas suffisants. C'est pourquoi avec cet amendement, nous demandons, et c'est le cas depuis plusieurs années, l'annualisation des places. Ce n'est pas la météo qui tue, c'est la rue. Le Conseil communal l'a exprimé à plusieurs reprises déjà en 2020 puis en 2022. D'assurer le logement d'urgence également pendant l'été, et d'autre part, mettre à disposition des sans-abri plus de 200 places toute l'année. En collaboration avec le canton. Le 10 mai 2022, quatre résolutions ont été acceptées en ce sens notamment pour que le camping sauvage ne soit plus réprimé. Je vais vous lire la deuxième résolution que vous avez votée. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce son dispositif d'accueil pour l'hébergement d'urgence, par exemple par l'ouverture de 50 places d'accueil supplémentaires et qu'elle étende à la période estivale la capacité d'accueil aujourd'hui réservée à la période hivernale. »

Si ces résolutions ont été adoptées, c'est avec la majorité de ce conseil. Il est temps aujourd'hui de le rendre concrètement réalisable. J'en appelle au groupe pré-nommé majoritaire pour qu'il accepte notre amendement. De plus, en précision, cet argent permettra de créer des places. Au Répit d'être désengorgé, de pouvoir assurer sa prestation d'accueil inconditionnel, sans être pris d'assaut par des personnes qui n'ont pas d'endroit où dormir. Et sans qu'il y ait besoin de mettre des Securitas en urgence à l'entrée. Cet argent permettra d'ouvrir d'autres structures pour répondre aux besoins spécifiques et d'ouvrir des places. Notamment les seniors, les personnes fragiles psychologiquement, les travailleuses précaires qui n'ont pas de toit. Mais surtout d'éviter que ce soit refusé. Actuellement, mettre 100 personnes dans une seule pièce ne peut pas être acceptable. Nous voulons que le nombre de places soit garanti toute l'année, mais que les conditions s'améliorent.

Amendement Manon Zecca sur le compte 242.365

EàG - Un toit pour toutes et tous

Pérennisation sur toute l'année des places en hébergement d'urgence prévues pour l'hiver au Répit et au 42 Borde

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	1'236'000	12'716'800

Total de charges supplémentaires : 1'236'000 CHF

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je suis ravi que ces débats aient lieu pendant la pause du match de foot. Il y aura peut-être un suivi un peu plus important de cette thématique essentielle. Je pense qu'elle est partagée par une bonne partie de cet hémicycle, en partie à gauche. En bonne partie, d'ailleurs. Je commencerai par saluer les projets, les avancées, qu'on a faits sur ce thème depuis quelques années. Je pense qu'on est parti d'un segment. Ça a été dit par Mme la municipale Germond, en rappelant les budgets qui étaient plus faibles il y a une dizaine d'années. Une seule personne qui dort dehors, c'est une personne de trop et ce n'est pas acceptable. Cette situation devrait nous révolter. C'est pour ça qu'on va passer un petit moment sur ce sujet ce soir. Mais depuis un certain nombre d'années, nous sommes entrés dans une nouvelle dimension en matière d'hébergement d'urgence. La période du COVID nous a montré qu'il était possible de gérer cela de façon satisfaisante en accueillant les personnes dans de bonnes conditions. On peut parler de l'ouverture des immeubles à la porte 47, de l'ouverture du Répit il y a un certain nombre d'années. Du projet à Saint-Martin et les bâtiments à Renens. La Municipalité vient de l'annoncer. Et le tout dans une optique qui s'annonce dans la logique de logements, de travail social, d'aider un maximum de personnes à retrouver une situation et à pouvoir sortir de la précarité. Et sortir de la rue. Sur les amendements, je vais faire assez courant, car on avait déposé un premier amendement en commission des finances qui a été augmenté de 3000 francs. Il était à la base budgétée à 197 000 francs, il est maintenant à 200 000 francs. On propose des amendements proposés avec nos collègues socialistes pour renforcer et développer les capacités d'accueil. Cet amendement laisse une marge de manœuvre assez grande à la Municipalité, que ce soit pour renforcer les

conditions d'accueil actuelles, le nombre de places, ou aller vers un début de pérennisation à l'année.

Je salue les 90 000 francs qui ont été débloqués cette année pour le projet Ormonan. Il a été annoncé il y a quelques jours par la Municipalité. Ce sur quoi j'aimerais insister, et c'est partagé par le groupe des Jeunes Verts, c'est l'importance de planter quelque chose. De passer quelque chose de supplémentaire dans le budget. Cette thématique n'a jamais été autant discutée. Il y a quelques années, nous étions nombreux à nous positionner sur cette thématique. C'est quelque chose que je ne peux que saluer.

Maintenant, sur notre amendement, étant donné qu'on les discute ensemble, notre groupe est divisé. Une petite majorité de notre groupe va le soutenir. Mais l'autre moitié du groupe le refusera étant donné la difficulté d'une année à l'autre d'investir autant et de passer d'une logique d'ouverture à cinq à six mois à une logique d'ouverture annuelle.

Amendement Ilias Panchard (PS + Verts) sur le compte 242.365

Verts PS - Hébergement d'urgence - Renforcer et développer les capacités d'accueil -

Renforcement des moyens financiers dédiés à l'hébergement d'urgence pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	200'000	11'680'800

Total de charges supplémentaires : 200'000 CHF

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – D'année en année, le dispositif d'hébergement d'urgence et de transition est mis à rude épreuve et ça en particulier durant la période hivernale. La mise à disposition de structures d'accueil répond à un besoin bien réel, et la ville de Lausanne poursuit son engagement. Effectivement, depuis 2011, les moyens alloués à ce dispositif ont augmenté de plus de 150% pour atteindre près de 4 millions. La ville agit aussi dans le dialogue, comme peut en témoigner la Journée d'échange récemment organisée avec le milieu associatif, institutionnel et politique. Afin de poursuivre le développement de l'hébergement d'urgence et de transition, la Ville de Lausanne a annoncé la mise en place d'un nouveau plan d'action. Ce dernier a deux objectifs forts. Il est prévu de sortir progressivement de la logique saisonnière et de proposer des logements destinés aux personnes en emploi et vulnérables. À ce propos, le projet pilote mené rue de la Borde notamment a permis à vingt-quatre personnes de bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins et une partie importante d'entre elles ont vu leur situation changer sur le long terme. La ville de Lausanne s'engage donc en faveur du renforcement et de la stabilisation du dispositif d'hébergement d'urgence.

L'amendement d'Ensemble à gauche vise à ouvrir dès 2023 et durant toute l'année, des places au Répit et à la rue de la Porte. La mise en place d'un tel dispositif nécessite une préparation importante. Il n'est pas uniquement question de financement, il faut avoir la capacité de développer ces projets. Sans vouloir éluder le débat et sans aucun jugement, je souhaiterais faire mention de la commune de Vevey. Il s'agit d'une Ville avec une Municipalité de gauche, qui compte deux représentantes et représentants, dont le syndic. Mais Vevey n'a pas prévu d'étendre leur dispositif largement pour l'année prochaine. Mais à titre personnel, je ne leur en tiens pas rigueur. Il s'agit simplement de la démonstration que la volonté politique ne suffit pas pour faire aboutir de tels projets. Il faut aussi du temps. Et les engagements pris par la Ville de Lausanne depuis de nombreuses années, montrent l'hébergement d'urgence. Cela étant, nous sommes conscients de l'importance d'allouer davantage de soutien, nous proposons un amendement à la hauteur de 200 000 francs.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Petite précision peut-être. Nous voterons en faveur des deux amendements et nous soutiendrons les deux. La différence de budget parle d'elle-même.

Actuellement, étendre le dispositif à des mois d'automne et de printemps ne répond pas à ce qui sort du terrain, c'est-à-dire que la logique d'ouvrir et de fermer ne convient pas à la situation parce que cela crée des métiers précaires. Même si c'est sept mois par année, il n'y a pas un salaire toute

l'année. Cela ne répond pas aux conditions de travail qui sont dures dans la durée. On ne peut pas épuiser les professionnels.

Cela permet de créer un fonds pour les bénéficiaires pour les aider et les accompagner. L'objectif est de sortir de la rue. L'objectif est que les personnes puissent sortir de la rue et à avoir uniquement un lieu en sécurité avec des centaines de personnes dans la même salle de 22 h à 8 h du matin. L'idée est que c'est un dispositif, parce que le système ne fonctionne plus. C'est dramatique pour la situation et ce que cela dit de la société.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je vous remercie beaucoup pour le soutien qui a été partagé pour renforcer le dispositif d'hébergement d'urgence. Vous l'avez dit, la volonté de la Municipalité est de sortir de la logique saisonnière et de développer des dispositifs pour une population spécifique et pour permettre aux gens de sortir de l'urgence. C'est ce sur quoi nous travaillons. C'est ce que nous avons annoncé pour ce projet.

L'hébergement d'urgence et les accueils de nuit, pour ce qui concerne le Répit, c'est le dernier filet lorsque rien d'autre n'a fonctionné. Il y a plusieurs étapes, il y a tout ce qui est le dispositif d'aide sociale au logement, pour les personnes à l'aide sociale, il y a des places ou l'hôtel. Il y a des logements de transition. Il y a des appartements communautaires à Saint-Martin. C'est tout ce dispositif qui fait que l'on veut éviter que les personnes se retrouvent à la rue.

Il est vrai qu'il y a des populations qui, pour plusieurs raisons, que ce soit des raisons d'accessibilité ou des raisons de provenance aussi, n'ont pas accès à ces dispositifs. Tout ce qui leur reste, c'est l'urgence. On se retrouve dans ces situations où ce sont des situations dramatiques. Ce sont des personnes qui cumulent les causes de précarité, que ce soit de précarisation liée aux consommations, à des problématiques psychiques, à des conditions de travail qui sont vraiment irrespectueuses, notamment pour les personnes en provenance de l'Europe.

Les travailleurs précaires qui sont employés dans des conditions précaires et dont le nombre d'heures de travail ne leur permet pas de trouver un logement, on souhaitait les accompagner dans son studio que nous allons poursuivre de manière rapprochée. Ils pourront être accueillis vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cela fera trente-cinq places pour le public ainsi que les femmes et les enfants pour leur permettre de sortir de l'urgence. De nouveau, l'urgence n'est pas une réponse en soi.

Il n'empêche que sortir de la logique saisonnière, cela veut dire qu'il faut augmenter le nombre de places à l'année. En 2021, il y avait 97 places à l'année. En 2022, 129 et en 2023, 143. Il y a 90 000 francs de plus dans le budget, mais il y a aussi un financement cantonal qui n'est pas dans le budget. On attendait cela pour communiquer. Le budget va augmenter. On peut le faire grâce à la collaboration avec la Commune de Renens. Cette table ronde que l'on a initiée à la sortie de l'été, c'était la volonté de développer ces dispositifs avec les autres communes et les partenaires, que je remercie encore ici. Les partenaires du dispositif de l'hébergement et d'accueil d'urgence. On peut envoyer des réponses de plus en plus adéquates.

Les conditions de travail ne sont pas faciles, déjà pour des questions de saisonnalité, mais aussi pour les publics qui sont accueillis. C'est un travail que l'on doit pouvoir faire avec les partenaires pour que les professionnels se sentent en sécurité et travaillent dans de meilleures conditions. On avance. Je pense que l'on va dans la bonne direction.

Mme Germond le disait en introduction, nous sommes dans des politiques d'accueil en Suisse qui sont différentes d'une ville à l'autre. Il y a des villes qui ont peu de places et des critères d'accès importants. Il y a des places qui sont payées 84 francs pour des personnes qui n'habitent pas la commune. Il y a des villes qui n'ont aucune place d'accueil. Cela doit se penser aussi au niveau national. On doit faire cela de manière à ce que les personnes puissent sortir de l'urgence.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse d'intervenir après Mme la municipale. J'ai une question de compréhension après une information que j'ai lue je ne sais où. Je voudrais que l'on puisse me confirmer ou infirmer l'information. Il semblerait que le Répit est l'une des seules structures, voire la seule à la ronde qui ne fait aucun tri à l'entrée et qui prend toutes les personnes qui se présentent, alors que normalement, il y a un certain tri qui est fait à l'entrée de ces structures. Est-ce que cette information est correcte ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Le Répit est géré par la Fondation Mère Sofia qui fait un travail remarquable. La Fondation Mère Sofia a comme principe l'inconditionnalité, c'est-à-dire de ne pas prioriser certains types de populations accueillies. Maintenant, à partir du 1^{er} décembre de la semaine passée, la décision a été prise par le conseil de la fondation en concertation avec la Ville de limiter le nombre de personnes accueillies à 100 personnes. C'est ce qu'il y a dans la convention de subventionnement de la Ville de Lausanne depuis le début du Répit. A ce titre, il y a une limitation liée au nombre de personnes.

A l'appel nominal, le Conseil, par 28 oui, 45 non et 11 abstentions, refuse l'amendement de Mme Manon Zecca.

(insérer vote)

A l'appel nominal, le Conseil, par 61 oui, 19 non et 5 abstentions, accepte l'amendement de M. Ilias Panchard.

(insérer vote)

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je dépose un amendement qui s'intitule "Aide alimentaire pour les plus précaires". Il va peut-être s'afficher à l'écran. Merci, Monsieur le secrétaire. Il s'agit d'un amendement qui vise, comme le précédent, à protéger les personnes les plus précaires.

Vu le contexte de précarité croissante à Lausanne et du nombre de personnes à Lausanne qui évoluent dans une grande pauvreté, il nous paraît nécessaire de renforcer les moyens qui sont alloués pour l'aide alimentaire.

Je ne m'étendrai pas beaucoup plus. Il semble que c'est vraiment un amendement qui va dans le bon sens avec une augmentation de budget somme toute modérée et qui viendra en aide aux plus démunis de notre ville. Ce coup de pouce nous paraît fondamental et c'est la moindre des choses. J'espère qu'il y aura un bon accueil à cet amendement.

Amendement Pierre Conscience sur le compte 242.365

EàG - Aide alimentaire pour les plus précaires (Service social – 242)

Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués à la CA-RL, pour soutenir l'aide alimentaire dispensée par la centrale alimentaire.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	150'000	11'630'800

Total de charges supplémentaires : 150'000 CHF

Mme Onaï Reymond (Soc.) : – Chers collègues, la centrale alimentaire de la région lausannoise qui récolte les denrées alimentaires et qui les stocke a constaté que les aides ne répondaient plus à la prise d'ampleur de la pauvreté. Répondre à une telle augmentation de précarité constitue un enjeu central pour le Parti socialiste. Il a à cœur de lutter de manière efficace et pérenne. C'est pourquoi le Parti socialiste soutient cet amendement en vue de renforcer les moyens alloués à la centrale alimentaire de la région de Lausanne en vue de la précarité croissante à Lausanne.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Il est vrai que l'on sort d'une crise du Covid qui a particulièrement invisibilisé le fait que l'aide alimentaire a eu un impact. Enormément de gens ont demandé cela. Nous sommes face à des personnes qui se retrouvent dans des situations très difficiles. Notre groupe s'est positionné en faveur de cet amendement.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Effectivement, nous l'avons dit à plusieurs reprises, les distributions alimentaires continuent d'être très sollicitées. On pensait qu'avec la sortie des premiers épisodes de la période Covid, il y aurait une réduction des sollicitations de l'aide alimentaire, mais ce n'est pas le cas. C'est pour cela que la ville a augmenté les moyens en la matière. Entre 2020 et 2023, il y a eu une augmentation de 33% des financements. Tout compris. La soupe populaire, etc. Pour tout ce qui concerne l'aide alimentaire.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous avons aussi développé les consultations sociales dans les quartiers avec la continuité des maisons de quartier qui se sont beaucoup engagées dans la période de Covid pour les distributions alimentaires. Ce relais a été pris par les chaînes avec certains quartiers qui continuent aussi d'avoir des distributions parmi les maisons de quartier. La CA-RL est

très sollicitée aussi. Les moyens ont augmenté et les besoins augmentent. Merci de souligner aussi cette précarité qui augmente.

A l'appel nominal, le Conseil, par 58 oui, 17 non et 8 abstentions, accepte l'amendement de M. Pierre Conscience.

(insérer vote)

Mme Manon Zecca (EàG) : – Pardon, j'étais en train de digérer la froideur avec laquelle a été accueilli l'amendement précédent.

J'aimerais parler sujet du collectif Jean Dutoit. On aura l'occasion d'en parler plus profondément au moment du traitement de l'interpellation urgente qui a été déposée déjà de plusieurs semaines. Qui fait l'état des lieux, j'imagine que vous avez pu lire le texte qu'Ensemble à Gauche a déposé. Il fait état d'une situation critique, c'est un euphémisme. Donc une situation vraiment dramatique, une trentaine de personnes hébergées par le collectif Jean Dutoit. Actuellement, ils sont dans un local sans eau, pas d'électricité, dont les fenêtres sont brisées, à moitié barricadé avec des planches. Il y a juste un poêle pour le chauffage. Vous imaginez bien que les semaines avec la bise et même sans, on attend un degré la nuit. Il fait froid. Pour cuisiner, on doit utiliser le charbon de bois. Tout ça, ça a un coût financier très élevé. Vous n'êtes pas sans savoir que les coûts de l'essence et du bois ont augmenté ces derniers mois. Donc un coût financier élevé qui n'est pas possible pour le collectif d'assumer seul. Donc voilà pourquoi on demande à la Municipalité de soutenir ce collectif qui est actif depuis 2015 dans l'hébergement de nombreuses personnes. On sait que le soutien financier ne résoudra pas le problème principal, de trouver un nouveau lieu, qui soit donné, construit, repositionné. Ça nous est égal. Il faut agir à ce niveau. C'est essentiel.

Dans l'attente, un soutien financier serait le plus que bienvenu. On a eu les chiffres tout à l'heure : 83 francs par nuit et par personne hébergée en hébergement d'urgence. Parce qu'on a vu, l'hébergement d'urgence est actuellement saturé. Il ne peut pas absorber une cinquantaine de personnes. Ce n'est pas un argument en temps, j'imagine, non plus. Ce travail bénévole, gratuit, a fait économiser des millions à la ville et aux collectivités publiques. Il est temps de faire un geste dans leur direction. 50 000 francs pour parler de cohésion sociale. Ce serait le mot exact. Il faut aussi de la confiance, et ça se gagne. Donc j'aimerais que ce Conseil communal vote sur cet amendement et qu'on puisse aller dans ce sens.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Nous comprenons le fond de la demande et nous ne sommes pas insensibles aux personnes qui n'ont pas de lieu où dormir. Mais ce serait une première mondiale qu'une collectivité publique subventionne un groupe de personnes qui squattent. On se pose des questions du respect de l'hygiène que seule une structure spécialisée avec un contrôle des autorités peut garantir. À la lumière des événements, le groupe PLR refusera cet amendement.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Bien évidemment, ce collectif et ses activités, sa mission, recueille toute la solidarité du groupe socialiste. Mais nous aussi, nous allons le refuser pour trois raisons. De manière assez synthétique, tout d'abord, la Municipalité ne peut pas soutenir un collectif qui loge des personnes dans des locaux qui ne répondent pas aux normes de salubrité et qui pourraient mettre par là en danger des résidents. La deuxième raison, c'était que le collectif ne se trouve pas sur le territoire de Lausanne depuis maintenant plus de trois ans. Il serait préférable de regarder avec les communes dans lesquelles ce collectif a ses activités. La troisième raison, c'est que l'hébergement d'urgence doit en priorité être professionnalisé via l'accueil avec un plan de bataille de la Ville. On salue les bonnes intentions de notre collègue, mais nous vous invitons à refuser cet amendement.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – La demande urgente du collectif, c'est d'avoir un toit. C'est de retrouver un lieu. En parallèle, il y a un appel aux dons qui a été lancé. C'est dans la direction de continuer d'exercer une pression sur le fait de trouver un toit pour le collectif Jean Dutoit que notre groupe a envie de s'inscrire.

À ce stade, il y a énormément de dépôts et de mobilisations qui ont été faites. Il y a aussi des frais auxquels fait face le collectif actuellement, qui font qu'Ensemble à Gauche a décidé de cet amendement. Je relève aussi, comme nos collègues tout à l'heure, comme nos collègues socialistes, il y a d'autres villes sur le territoire vaudois, d'autres communes où nous aussi, en tant que conseillers communaux, et avec nos collègues de ces autres communes, on a peut-être un peu de coordination à avoir. C'est aussi dans ce sens qu'on aimerait continuer de travailler. Je relève

des éléments qui ont déjà été dits. Comme je l'ai dit, le travail de pression dans le sens de trouver un lieu pour ce collectif, c'est acté du côté de notre groupe. Je m'arrête.

M. Valentin Christe (UDC) : – La technique est un peu capricieuse, ce soir. Ça fait un certain temps que le collectif Jean Dutoit fait parler de lui. Pas toujours en bien. Il faut rappeler qu'en 2018, dans une perquisition dans les locaux qu'il occupait, une opération antidrogue avait permis de découvrir 1000 kg de cocaïne et 2 kg de marijuana. Quelques mois auparavant, c'était de la cocaïne qui avait été trouvée dans les mêmes locaux. Le collectif traîne un certain historique, on va dire ça comme ça. Cette suspension faite dans le mélange des genres, déposée ici au Conseil communal par des gens qui ont un certain lien avec certains collectifs.

Ce n'est pas le premier débat qu'on a dans la matière. Visiblement, on ne se gêne pas de réitérer l'expérience. La deuxième, c'est que de mon point de vue, il risque d'accueillir ce genre de subventions sans avoir de comptes entre partis quant à la bonne utilisation des locaux et d'éviter ce genre de situation pour le moins cocasse dans laquelle des structures subventionnées par la ville pourraient par ailleurs servir de plaque tournante au trafic d'un certain nombre de substances. Au vu des importants efforts financiers que la ville fait déjà, nous allons évidemment refuser cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Effectivement, le collectif Jean Dutoit et Lausanne, c'est une longue histoire. En 2015, quand j'étais encore un très nouveau conseiller communal, j'ai dédié à la question une de mes premières interventions. Au moment de quitter cette absence de soutien des collectivités publiques. Ça semblait déjà à l'époque et encore aujourd'hui, une anomalie. Ce collectif agit en substitution des collectivités publiques qui refusent d'assumer leur tâche régalienne. En l'occurrence, la tâche des collectivités, c'est de fournir un toit et une aide d'urgence à ceux qui en ont besoin. Le collectif Jean Dutoit assume ces tâches envers l'État pendant sept ans pour des personnes évaluées entre 70 à plus de 100 selon les années. Je vous laisse faire le calcul. C'est à huit ans d'activité, 70 à 100 personnes en moyenne, tous les jours. On est sur une force de plusieurs millions. Le collectif Jean Dutoit a fourni en prestations gratuites à la ville et au canton. Et aujourd'hui, ce collectif se trouve en difficulté, car il n'a bientôt plus de logements. Il y a des factures à payer, des agents énergétiques à acheter pour se réchauffer. Des vêtements et des choses comme ça. Ce collectif se retrouve à devoir faire des appels aux dons et il est toujours sans aide des collectivités. Cette situation me semble intenable. Je m'étonne des positions des uns et des autres qui jettent l'opprobre sur ce collectif. Par rapport à l'argument lausannois, ce collectif a été entre autres à Lausanne. Bien sûr que son objectif, s'il avait le choix, serait de trouver un logement à Lausanne. Il apparaît être un argument facétieux que de dire que parce qu'il a été à Renens, parce qu'il est aujourd'hui dans une autre commune, ce serait la dernière de 50 000 francs, ce n'est pas une grosse somme par rapport à ce que ce collectif est réellement. J'ai envie d'appeler à un peu d'humanité de la part de ce Conseil.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – On aimerait parfois que les lois soient respectées, car beaucoup de ces personnes n'ont pas le droit de rester en Suisse.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La situation des habitants de Jean Dutoit nous est connue. Il s'agit d'une situation qui est très difficile et une situation humanitaire. 150 000 francs, ce n'est pas rien. Il y a pas mal d'associations qui aimeraient 150 000 francs de plus pour certaines prestations.

Se pose ici la question du rôle d'une collectivité publique de financer un collectif qui accueille un certain type de public. Ce n'est pas une prestation publique ouverte à toutes et tous. Quand on finance des prestations ou des associations, on souhaite que ça réponde à des besoins particuliers, que ce soit ouvert. On est dans une situation d'un collectif, qui a une histoire avec la Ville de Lausanne, mais qui n'y est plus, depuis trois ans... Il y a d'autres collectifs et organisations qui souhaiteraient avoir un soutien. Je ne crois pas que c'est dans le cadre d'un subventionnement du Service social que ça ferait du sens.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste pour ajouter une phrase. Dans ces débats, vous faites comme si le collectif Jean Dutoit existait pour voler de l'argent ou des dons aux gens. Ce collectif s'est créé par nécessité, parce qu'il y avait plus de 70 à 100 personnes qui dormaient chaque soir dehors. Vous oubliez ceci dans vos prises de position. Quand vous mettez en compétition Jean Dutoit avec d'autres associations et organismes qui auraient besoin d'argent, on n'est pas dans un monde de compétition entre les miséreux. Ce que nous disons, c'est qu'il y a un besoin, un collectif autogéré

qui s'est mis en place pour satisfaire ce besoin. Ce collectif a besoin d'aide. Vous nous dites qu'il y a d'autres gens qui ont également besoin d'aide. C'est ridicule, cette argumentation.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse de parler après M. Dupuis. Je suis sincère. J'aimerais savoir si M. Dupuis a déclaré tous ses intérêts. Est-ce qu'il fait partie de Jean Dutoit ou pas ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Non, monsieur Moscheni.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Pour une Municipalité, pour une collectivité publique, ce qui est important, c'est qu'on développe des dispositifs d'aide d'urgence. C'est le dernier filet d'accueil. C'est un travail que l'on fait avec les cantons et les partenaires. Il y a des collectifs qui, par des initiatives citoyennes, font des choses solidaires. C'est super. Les églises font aussi des choses comme ça, mais c'est vrai que l'on est dans un cas de figure différent.

Ça a été dit avant. Les collectifs, ce qu'ils veulent, c'est une maison. Ils cherchent un établissement. Ils s'en occupent et il y a une convention de confiance qui est signée avec le propriétaire. Ce sont des collectifs qui souhaitent avoir une certaine autonomie. On n'est pas dans une logique de financement de prestations et de subventions publiques. On est dans un autre type de fonctionnement. Il y a un appel au don qui a été fait. Il y a une sensibilité forte, car c'est une situation humaine qui est difficile. Mais il faut réfléchir à quelles politiques publiques on développe et que ce soit accessible à tout le monde.

On nous a dit qu'il fallait s'organiser en collectifs, mais ça ne fonctionne pas comme ça. Il faut construire les politiques publiques, les prestations pour la population, en tenant compte de la globalité de ce qui est fait.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Un peu de cohérence. Je veux bien que des groupes ne souhaitent pas soutenir notre amendement sur le sujet, mais alors il faut assumer de dire, et à la limite de ce point de vue, l'UDC a sa cohérence : il ne faut pas soutenir ces personnes qui n'ont rien à faire ici. C'est inacceptable comme position, mais elle est cohérente. Dire qu'on est solidaires de ces personnes et en même temps invoquer des arguments qui démentent cette solidarité, c'est un niveau d'hypocrisie inacceptable.

Quels sont les arguments que vous avez invoqués ? Insalubrité, localisation qui n'est pas à Lausanne, le fait que ce ne soit pas des personnes salariées, professionnelles qui encadrent l'hébergement de ces personnes, mais tous ces critères, pourquoi ne sont-ils pas respectés dans le cadre du collectif Jean Dutoit ? Parce qu'il n'y a aucune structure qui est à même d'accueillir ces personnes. Ces personnes n'ont pas choisi le modèle du squat pour vivre comme ça en autonomie et refuser les subventions. Ce n'est pas vrai.

Les personnes qui sont hébergées et protégées par le collectif sont des personnes qui ne demandent qu'à pouvoir être accueillies dans les structures d'hébergement d'urgence officielles. Mais il n'y a pas de place ou alors elles ne sont pas accueillies. Vous nous refusez l'augmentation du nombre de places qui permettraient peut-être de soulager un peu ces structures et donc de réduire l'attraction du collectif Jean Dutoit pour ces personnes, mais ce n'est pas une attraction, c'est un dernier recours. En comparaison, les églises ont des ressources complètement différentes pour faire leur travail de solidarité aux personnes les plus précaires. Ces gens n'ont pas de ressources.

Ce n'est pas un mode de fonctionnement que de dire de faire un appel aux dons. Ce n'est pas un principe de milieu autonome. C'est un mode de survie. Il y a des gens dans ce conseil qui disent qu'ils sont solidaires et qu'ils ne vont rien faire. Pourquoi ne sont-ils plus à Lausanne ? Parce qu'on n'a rien fait pour leur trouver une solution à Lausanne, justement. Pourquoi sont-ils dans des conditions d'insécurité, parce qu'ils n'ont pas été soutenus par les collectivités publiques ? Il a d'autres communes et le canton, mais nous, on est là et on a les moyens de mettre cet argent. Cette majorité s'apprête à ne rien faire.

A l'appel nominal, le Conseil, par 21oui, 46 non et 16 abstentions, refuse l'amendement de Mme Manon Zecca.

(insérer vote)

M. Pierre Conscience (EàG) : – Nous déposons un amendement pour renforcer l’inspection du travail lausannoise. Ce n’est pas un amendement nouveau. Nous l’avons défendu d’autres années. Nous le déposons malgré le fait que l’inspection du travail s’est renforcée de 0,4 cette année. Ce petit rattrapage ne vient pas compenser les insuffisances de cette inspection du travail, car s’ils ne peuvent agir sur tous les sujets, elle n’est pas compétente pour les domaines de sous-enchère salariale et les cas de travail au noir.

Elle peut néanmoins agir sur bien des domaines. Des domaines extrêmement importants, notamment ceux de la santé au travail ou de la sécurité au travail. Si je ne prends que l’exemple de la santé au travail, ça veut dire que le contexte social et économique actuel est favorable à générer des problèmes de manquement à la santé des travailleurs sur leur lieu de travail. De même que pour la sécurité. Pour toutes les raisons qu’on a déjà évoquées en introduction.

Actuellement, ou plus tôt pour le dire dans l’autre sens, selon l’inspecteur du travail à Lausanne, il y a 96 000 postes EPT qui mettent en activité 120 000 personnes, mais le bureau international du travail donne comme recommandations pour les pays industrialisés, un ratio de un inspecteur pour 10 000 salariés. Quant à la position, des socialistes et des Verts au niveau du Grand Conseil, c’est de défendre un ratio de 1 inspecteur du travail pour 5000 salariés.

Or, si on prend le total des inspecteurs du travail qui évoluent dans le canton de Vaud, on peut estimer à 6 inspecteurs du travail au niveau cantonal. On n’est même pas un ratio de 1/10 000. Si on ne prend que le ratio à Lausanne en prenant les 7,7 EPT qui seront budgétés pour 2023, on reste en dessous du ratio 1/15 000, c’est-à-dire 50% de plus que ce qui est recommandé par le BIP. Et trois fois moins que ce qui est recommandé par les groupes socialistes et les Verts au niveau cantonal.

Même en suivant ces recommandations, il faudrait encore multiplier par trois les effectifs. Ce calcul est discutable, à la fois du fait des compétences limitées des divers acteurs de l’inspection du travail, mais aussi de l’imbrication du travail des inspecteurs et des autres inspecteurs du canton. Mais quoi qu’il en soit, on voit qu’il y a une grande marge pour atteindre les recommandations du BIP ou du PS et des Verts. Mais la situation de crise actuelle nous semble légitimer le fait de renforcer cette structure. Elle aura bien du travail et un EPT supplémentaire aura largement de quoi se rendre utile pour dénicher les entreprises qui ne respecteraient pas les législations et les réglementations en vigueur, et qui mettent à mal la santé ou la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail. C’est un amendement qui nous semble de bon sens et dont le montant reste limité. Il nous semble devoir recevoir un bon accueil de la part de tous les groupes.

Amendement Pierre Conscience sur les comptes 251.301, 251.303, 251.304

EàG - Une inspection du travail au service des travailleurs (Service du travail – 251)

Nous proposons de créer 1 EPT en plus pour l’inspection du travail au vu de la croissance prévisible des besoins et de la charge de travail

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
251	301	740'800	120'000	860'800
251	303	69'400	11'400	80'800
251	304	104'800	21'000	125'800

Total de charges supplémentaires : 152'400 CHF

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Pour une réédition d’un débat déjà conduit une ou deux fois, s’il y a un reproche qu’on ne peut pas refaire à Ensemble à Gauche, c’est l’inconstance. Ce n’est pas la première fois qu’on a cette discussion.

Il a été dit par M. Dupuis qu’à force de perdre, le groupe Ensemble à Gauche autoproclamé de l’opposition finissait par gagner. Cette interprétation est évidemment tentante. On aurait souhaité qu’ils la suivent en prenant acte qu’il y avait un renforcement des effectifs de l’inspection du travail. Une prise d’acte de ce fait en adaptant l’amendement, aurait été d’une certaine élégance. Ça discrédite ce qu’a dit M. Dupuis au début.

Ce qui se passe, c’est que quand les amendements sont finalement satisfaits par le processus budgétaire d’élaboration du budget par la Municipalité, l’amendement reste strictement le même que

l'année d'avant, l'année précédente et celle d'avant. C'est un peu décourageant et ça ne donne pas envie de soutenir la démarche.

Ce qui diffère fondamentalement, sur la majeure partie des amendements dont nous discutons chaque année, qui sont souvent les vôtres, chers collègues d'Ensemble à Gauche, ce n'est pas l'objectif, mais la méthode.

Nous en avons une bonne illustration ici. L'inspection du travail mérite d'être renforcée, mais ça mérite de se faire sur la base d'une évaluation précise en fonction de l'évolution du nombre d'entreprises, en se demandant quel est le niveau prioritaire à prioriser, et en profitant des refinancements fédéraux et des nouveaux programmes de contrôle.

Je rappelle ensuite des domaines que vous avez évoqués et sur lesquels l'inspection du travail n'a pas de compétence, il y a aussi le contrôle de toutes les grandes conventions collectives étendues et de force obligatoire. Il y a le contrôle des contrats types de travail, des travailleurs détachés. Et tout ça, l'inspection de travail de Lausanne ne peut pas le faire.

Nous ne sommes pas en train de renforcer par exemple la protection des salaires à Lausanne en renforçant l'inspection du travail. Par ailleurs, on a parfois fait les débats avec les chiffres précis. Parfois moins. Je vous invite à réviser vos calculs en tenant compte du fait qu'en raison de la structure particulière du contrôle des salaires en Suisse, qui délègue aux partenaires sociaux la tâche de contrôler et de faire la majeure partie des contrôles qui relèvent du marché du travail, notamment sur les questions de salaire, de dumping et de contrôle des travailleurs détachés, vos ratios ne valent rien.

Il est probable que nous les dépassions si nous comptons les choses correctement. Même l'organisation internationale du travail, respectable, à un peu de peine à tenir compte de notre système suisse particulier, et donc, ces statistiques ne sont pas favorables. Elles ne prennent pas en compte la manière dont on fait le contrôle du marché du travail en Suisse. Ça rappelle une autre institution supranationale européenne que je ne mentionnerai pas.

L'an prochain, nous renforçons l'inspection du travail de Lausanne avec un nouveau poste à temps partiel. C'est donc en réalité pas contre votre idée d'un renforcement de l'inspection lausannoise du travail. Rappelons que dans cet hémicycle, d'aucuns ont proposé sa suppression pure et simple. C'est parce que nous voulons l'organiser concrètement, en phase avec les besoins et les programmes de financement qui existent de la confédération, c'est parce que nous soutenons le développement ciblé des inspections en matière de santé et de sécurité au travail. Nous refuserons cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Vous avez raison, je ne suis pas cohérent. Si je l'étais, j'aurais dû chaque année relever notre amendement au prorata du ratio des inspecteurs du travail par rapport à l'augmentation de la population lausannoise.

Depuis quatre ans, ce n'est pas ce que nous avons fait. Le +1,4 aurait constitué notre amendement une fois accepté, à mon humble avis, on maintiendrait dans un ratio inférieur il y a quatre ans, si notre amendement avait été adopté. La cohérence à laquelle vous nous appelez aurait plutôt motivé le fait que nous augmentions le nombre d'EPT pour maintenir ce ratio. Mais nos pressions payent. Même si c'est insuffisant. Quant au reste des arguments que vous avez développés, vous répondez largement à côté. Notamment sur les compétences de l'ITL. Vous apportez juste des précisions à ce que j'ai dit. Mais je n'ai pas sous-entendu que l'ITL pourrait travailler sur d'autres compétences que celles que j'ai mentionnées. Vous sous-entendez que l'inspection du travail aurait de quoi travailler sans avoir à en faire plus. Ce qui nous semble, c'est qu'il y a matière à faire plus en matière de surveillance sur les lieux de travail s'agissant de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Lausanne comptait 13 087 établissements à la fin 2022. Notamment des établissements qui n'ont aucun salarié. La recommandation que l'on prend comme référence, c'est celle de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail, 2,3% de contrôle durant l'année, donc 301 contrôles. Les contrôles qui sont effectués par l'inspection du travail de la Ville de Lausanne, montent à 300 par an. Donc on est dans un bon niveau et on est dans cette recommandation. D'après nos informations, il y a peu de cantons qui atteignent cet objectif. Dans les autres cantons, ce sont des inspections cantonales. Il y a très peu d'inspections communales en Suisse. Il y en a d'autres qui ont d'autres compétences par rapport à celle de Lausanne. Par rapport à la référence que vous mentionnez, ça

concerne la lutte contre le travail au noir aussi. Cela concerne aussi le dumping salarial qui est le champ de compétence de l'inspection du travail cantonal. Même si on a augmenté de 0,4, c'est parce qu'on a pu avoir un financement par la commission de coordination de la Commission de santé et sécurité au travail qui donne une enveloppe au canton. Il y a une certaine enveloppe pour le Canton de Vaud. Ce qui va à Lausanne ne va pas pour l'inspection cantonale. On a une marge qui fait qu'on a pu financer ceci pour cette enveloppe donnée par cette commission fédérale de santé au travail. Par rapport aux normes du BID, on n'a pas de connaissance de pays industrialisés qui appliqueraient cette norme

A l'appel nominal, le Conseil, par 10 oui, 69 non et 7 abstentions, refuse l'amendement de M. Pierre Conscience.

(insérer vote)

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Notre amendement concerne les subventions octroyées aux utilisateurs des transports publics. Nous avons réussi les parafes nécessaires pour le transport public gratuit et cela a suscité beaucoup d'enthousiasme chez les nombreuses personnes avec lesquelles nous avons échangé, mais il n'y a même pas de date pour la rotation. A priori, la mise en œuvre mettrait encore beaucoup de temps. Il y a encore de nombreux ménages qui ont besoin de soulagement financier.

Le coût des transports est un enjeu pour beaucoup de ménages locaux. À Lausanne, pour de nombreux ménages, les dépenses se résument aux frais de transport public. Beaucoup de ménages n'ont pas de voiture par choix ou par faute de moyens. En Europe, de nombreux gouvernements nationaux et régionaux ont reconnu dans le contexte des crises multiples actuelles que réduire le coût des transports publics est essentiel pour soulager le ménage et favoriser le report modal. On peut citer l'Allemagne ou l'Espagne pour leurs initiatives.

Toutes ces initiatives visent d'un côté à soulager les ménages qui luttent déjà dans le contexte de l'inflation avec la hausse des coûts de l'énergie, du logement, et de l'autre côté, ces initiatives visent à renforcer le rôle des transports publics en faisant du transport public le choix de la population par défaut.

À Lausanne, on est loin d'une subvention généralisée comme en Allemagne ou en Espagne ou encore au Luxembourg. Les personnes qui bénéficient des prestations complémentaires sont les seules à pouvoir bénéficier d'une subvention, à condition qu'elles contribuent encore. Pour les bénéficiaires des prestations complémentaires, il s'agit bien d'une réduction de 50%. Il est essentiel de proposer une telle subvention aux personnes les plus touchées par la précarité ou la pauvreté. Les statistiques le démontrent, ensuite, il y a aussi des personnes qui travaillent et qui font quand même face à la précarité. C'est le cas surtout pour les familles monoparentales qui sont touchées par la précarité malgré le fait de travailler. C'est surtout des mères célibataires qui peinent à joindre les deux bouts à la fin du mois.

La hausse du prix de l'énergie, des loyers, des assurances-maladie rend leur vie encore plus difficile. Il est urgent de leur proposer un soulagement financier. Avec notre amendement, nous proposons une extension des subventions pour les transports publics à toutes les personnes qui bénéficient des subsides. Cela correspond à 336 200 bénéficiaires. Nous proposons également d'abolir les participations qui correspondent à une perte pour la ville de 550 000 francs. Ce n'est même pas une miette pour la ville. Cependant, pour un ménage qui fait face à de la précarité, 80 francs pour représenter le budget alimentaire d'une semaine. Nous espérons que dans le contexte de l'inflation actuelle, de la hausse des prix de l'énergie, notamment, que nous puissions étendre cette subvention pour soulager les ménages dans la précarité.

Amendement Franziska Meinherz les comptes 26.366 et 26.431

EàG - Extension de la gratuité ciblée des transports publics

Suppression des émoluments (40 CHF et 80 CHF) pris sur les abonnements annuels Mobilis des Seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis premières mesures du plan climat et stratégie des financements. Plus extension de la couverture selon les mêmes conditions aux bénéficiaires de subsides Lamal (36'200 bénéficiaires)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
26	366	6'730'000	27'200'000	33'930'000
26	431	-550'000	550'000	0

Total de charges supplémentaires : 27'200'000 CHF

Total de diminution de revenus : 550'000 CHF

Augmentation du déficit : 27'750'000 CHF

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Au-delà de notre inquiétude de voir le déficit budgétaire majoré, le PLR refusera l'amendement pour les raisons suivantes : ce qui est demandé représente des petits montants par rapport à des subventions octroyées. Certes, ce n'est pas insignifiant, mais cela permet de couvrir quand même une petite partie des frais administratifs. Peut-être faut-il rappeler que rien n'est gratuit. C'est un signal fort. Cela permet de se rendre compte du montant.

Ensuite, pour la suite de l'amendement sur l'extension de la couverture, c'est encore une mesure arrosoir que la gauche propose aux bénéficiaires du subside. Le transport public est offert gracieusement par le contribuable lausannois.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je relèverai d'abord que Mme Meinherz se fait une petite entorse au programme qui avait été annoncé par M. Dupuis en début de séance. On pourra éventuellement discuter de la gratuité du transport public par une initiative. Ce sera un débat que l'on va suivre. Cela serait intéressant.

Madame Meinherz, vous avez peut-être vous-même profité du « 9 euros Ticket ». Ce ticket a été fait principalement pour les loisirs et très peu pour les transports, comme vous le disiez, qui sont liés au quotidien pour le travail, pour amener les enfants ici ou là. Il a montré qu'en Allemagne, si on étendait la gratuité ciblée plus largement comme le demande votre amendement, qu'est-ce que cela a montré ? C'est une baisse criante dans les infrastructures, des infrastructures totalement à la traîne. Ce que le Parti socialiste veut, dans le Canton de Vaud et en Suisse en général, il veut d'abord développer le réseau et ensuite le rendre partiellement gratuit avec une gratuité ciblée. On va rester dans cette veine et refuser cet amendement.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Pour les Verts et les jeunes Vertes, tout comme pour le Plan climat, il est clair que nous devons tendre vers une gratuité des transports publics pour tous.

L'amendement demande d'élargir la gratuité aux bénéficiaires de subsides Lamal c'est-à-dire que près de 42% de la population lausannoise mais en bénéficient mais dans des proportions différentes et des situations qui peuvent varier rapidement, il est donc difficile de cibler correctement.

Pour rappel, les Seniors, les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et les jeunes en formation jusqu'à 25 ans sont éligibles à la semi ou la gratuité complète de leur abonnement Mobilis. Contre un émoluments de 40 francs ou 80 francs, ils reçoivent un bon leur permettant d'acquérir leur abonnement annuel abonnement qui est ensuite facturé directement à la ville par les tl. Ces émoluments ont ce rôle qu'ils garantissent que la personne qui fait la démarche de chercher son abonnement, l'utilise. Ce serait bête que la ville paie aux tl des abonnements non utilisés.

Nous sommes persuadés qu'au cours du temps on y arrivera, mais clairement ce changement rapide ne fera pas par le biais de cet amendement qui sera refusé par une partie des Verts.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je me permets de prendre la parole après ma collègue pour annoncer la position des Jeunes Vertes et Jeunes Verts, pour ces sujets qui divergent un petit peu. La Municipalité s'est exprimée à plusieurs reprises en faveur de la gratuité des transports publics ciblés. Notamment à travers le Plan climat qui permettra d'étendre la gratuité des transports publics pour les bénéficiaires de l'AVS, entre autres. Malheureusement, les changements de comportements en particulier en matière de mobilité sont lents. Le virage souhaité de réduction des transports individuels motorisés vers les transports publics est essentiel. Nous considérons que les changements de comportement nécessitent des incitations que la Municipalité peut fournir en étendant l'offre de gratuité des transports publics lausannois à sa population.

Nous soutenons la gratuité des transports publics généralisés, mais à défaut, nous proposons une gratuité ciblée auprès des jeunes de moins de 25 ans, notamment, mais également auprès des

personnes plus précaires, pour lesquelles l'achat d'un abonnement de transport public peut être un frein majeur à l'utilisation de la voiture.

Au vu de l'engagement que notre conseil a pris dans le Plan climat, les Jeunes Vertes et les Jeunes Verts estiment qu'il est nécessaire de mettre en application le plus rapidement possible le plan. Pour résumer et pour toutes les raisons évoquées, nous soutiendrons l'amendement proposé ce soir par Ensemble à Gauche.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je me réjouis du soutien des Jeunes Verts et des Jeunes Vertes.

Je connais assez bien le contexte allemand avec le billet à 9 euros, et bien qu'il ait été utilisé aussi pour les loisirs, il a pu soulager beaucoup de gens dans les grandes zones métropolitaines où le bimensuel pour les transports publics métropolitains coûte en Allemagne entre 80 et 90 euros en fonction de la ville. Que l'on compare cela avec le montant qui est alloué pour les transports par l'aide sociale allemande qui correspond à 40 euros, c'est deux fois plus cher. Avec le ticket, il a été possible de soulager les personnes qui devaient aller au travail et qui ne pouvaient pas se le payer avec l'aide sociale. Il est là pour ne pas déposséder personne dans une précarité plus accrue encore, il est essentiel de soulager les citoyens lausannois et de leur permettre de ne pas subir leur transport comme une charge financière de plus.

Et nous soutenons le développement du réseau des transports publics, mais on ne peut pas comparer la Suisse à l'Allemagne. L'Allemagne n'a pas investi dans ses transports publics pendant des décennies. Ce n'est pas le cas de la Suisse. On peut s'en féliciter, les transports publics lausannois sont en assez bon état. Ils peuvent accueillir des usagers de plus. D'autant plus que la crise COVID a mis en difficulté les transports publics et les usagers. Il s'agit de réunir à nouveau les chiffres qu'on avait avant la pandémie. L'argument est défaillant. Rien ne nous empêche de continuer à investir dans le développement des transports publics en incitant en même temps de nouveaux usagers à les utiliser. Ça va même très bien ensemble. Je me réjouis que les Jeunes Vertes et Verts ai été sensibles à nos arguments. J'espère que les membres du PS feront de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais dire à Mme Meinherz qu'il y a assez de travail en Suisse. On n'a jamais eu un taux de chômage aussi bas. Il y a assez de travail en Suisse et beaucoup de travaux ont été ouverts. On ne peut pas utiliser cet argument pour invoquer cette crise.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Cette mesure qui est déjà effective au 1^{er} juillet a rencontré un vif succès. On a déjà 83% du public visé, donc les objectifs qu'on avait imaginés ont été atteints. On a 32% de l'ensemble des jeunes en formation qui ont été sollicités. 52% des bénéficiaires des prestations complémentaires et 24% des retraités. Ils ont demandé ces bons. C'est une mesure qui vient d'entrer en vigueur. Elle est là pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes. Dans le programme de la législature du Conseil d'État, ce sont des mesures qui sont reprises. On avance sur ce chemin de l'accessibilité des transports publics. Mais comme ça a été dit, le fait d'avoir un émolument permet d'être sûr que cette prestation soit bien utilisée par le public. Jusqu'ici, on n'a pas reçu ou peut-être une ou deux remarques sur ces émoluments. On ne nous a jamais évoqué ça. On n'a jamais évoqué ça comme un frein pour avoir accès à ces bons. Pour rappel, ce sont des abonnements qui sont de 468 francs (juniors 2 zones) à 1080 francs (adultes 3 zones). Ce sont des montants très importants.

A l'appel nominal, le Conseil, par 12 oui, 65 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Franziska Meinherz.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La Commission des finances vous propose d'accepter le budget de Sports et cohésion sociale par 9 oui, 2 non.

A l'appel nominal, le Conseil, par 51 oui, 26 non et 4 abstentions, accepte le budget de la Direction Sports et Cohésion sociale.

(insérer vote)

Direction logement, environnement et architecture

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous avons déposé un amendement concernant cette direction pour accélérer la lutte contre le changement climatique. Vous l'avez désormais à l'écran. Merci pour sa diffusion. Il s'agit d'augmenter de 2 EPT l'Unité climat pour assurer une meilleure coordination et l'accélération du Plan climat. Pourquoi cet amendement ? Si vous vous référez au préavis qui présente le Plan climat, les tâches que doit accomplir cette Unité climat sont énormes. On parle de la tenue d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre. On parle de coordonner la réduction, c'est-à-dire des services industriels lausannois, pas toutes les activités, mais d'avoir une coordination et une discussion sur les activités des Services industriels qui pourraient contribuer aux objectifs du Plan climat. Même chose pour la mobilité. Même chose pour les bâtiments du patrimoine financier et pour la CPCL et pour le traitement des déchets, les eaux usées, la consommation, l'alimentation, le volet d'adaptation au changement climatique et le volet participation que l'on attend toujours et le monitoring qui doit aussi apparaître.

J'espère que cette petite liste des tâches à accomplir montre l'ampleur des activités que cette unité climat devrait faire. Elle n'a pas actuellement les moyens de mener à bien ces activités. Et vous admettez que même ceux qui sont contre augmenter les postes dans l'administration publique, ça fait un sacré paquet de responsabilités. La Municipalité va probablement nous redire ce soir que cet amendement est inutile parce qu'une réorganisation administrative est en cours dans le service. En effet, en suivant une recommandation, la Municipalité propose d'exploiter mieux les synergies entre l'unité qui s'occupe du développement durable, de la participation, de l'environnement et l'Unité climat. Bravo à la COGES d'avoir émis ces textes d'observation. On ne peut que saluer ce mouvement qui sera certainement bénéfique. Parce que je crois au principe d'organisation administrative qui veut que la forme des organisations est souvent définie en partie par son efficacité. Et en créant une unité ou une structure plus grande autour des objectifs environnementaux, il est certain que l'impact sur les émissions sera positif. Je ne vois pas en quoi cette réorganisation augmentera. Les ressources humaines allouées à la mise en œuvre du Plan climat, je ne pense pas que cette réorganisation administrative annule la nécessité de cet amendement. Je vous encourage donc à le voter et à le soutenir. Notamment celles et ceux pour qui le climat et la bonne mise en œuvre du Plan climat ont une importance.

Amendement Johann Dupuis les comptes 27.301, 27.303, 27.304

EàG - Accélérer la lutte contre le changement climatique (27 – Secrétariat général LEA)

Augmenter de 2 EPT l'unité climat pour assurer une meilleure coordination ainsi que l'accélération du rythme de mise en œuvre du plan climat

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
27	301	3'374'400	240'000	3'614'400
27	303	315'400	22'800	338'200
27	304	472'300	42'000	514'300

Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – M. Dupuis a raison. Je vais reprendre effectivement pour commencer cette question de la réorganisation parce que c'est peut-être là qu'il y a une communauté de pensée. Et une structure organisationnelle qui n'évolue pas en fonction du contexte est amenée à mourir. C'est la raison pour laquelle, il y a déjà quelque temps, grâce à l'appui de la Commission de gestion et de M. Dupuis, nous aurons la possibilité de revenir vers vous prochainement pour vous présenter l'organisation et la réorganisation, la mutualisation qui aura lieu avec cette réorganisation. Encore une fois, on réunit ces unités qui étaient sous le chapeau du Secrétariat général, mais qui auront une autre capacité de mettre en œuvre ce qui doit être mis en œuvre dans le cadre du Plan climat.

Je ne reviendrai pas sur les missions et les tâches qu'a évoquées M. Dupuis, mais je m'appuierai sur l'un de ses arguments, qu'il vient d'amener comme deuxième point. Il vient soutenir le fait que nous ne souhaitons pas à l'heure actuelle augmenter les EPT sur l'Unité climat et/ou sur le regroupement qui va avoir lieu de toutes les unités. Vous l'avez dit vous-même de manière très précise, en citant justement toutes les directions et tous les services qui sont en synergie avec ce Plan climat. Vous avez parlé de coordination à mettre en œuvre par unité. Cette coordination se fait

bien entendu, et c'est toute la valeur ajoutée de l'organisation de ce Plan climat, avec l'implication de chaque direction et de chaque service. Faire de la coordination, vous le savez, ce n'est pas faire le travail à la place des autres, mais faire en sorte que les données brutes soient bien récoltées, qu'elles soient livrées à temps, que l'Unité climat les agrège. Il y a un partage des tâches qui ne nécessitent heureusement pas, et ce n'est pas ma vision de l'implémentation du Plan climat, parce qu'on est à cette étape, qui viserait justement cette vision à centraliser beaucoup d'EPT dans la même unité. On n'est pas à la bonne étape du Plan climat.

On le voit très bien. Cette législature, c'est celle de la mise en œuvre du Plan climat. Ça nécessite un renforcement d'unité justement plutôt agile, plutôt en lien avec les missions que vous avez évoquées. Mais de travailler de manière coordonnée avec les habiletés et les compétences des métiers qu'il y a pour cette étape de mise en œuvre du Plan climat, et pour les points que vous avez abordés sur les missions, qu'il faut faire maintenant poursuivre le Plan climat, pour développer le monitoring. On s'appuie beaucoup sur les ressources et le travail qui va augmenter chez tous les autres services et directions qui sont concernés par le Plan climat.

Encore une fois, je vous invite à ne pas soutenir cet amendement, parce que les ressources dont on a besoin sont à disposition dans les différents services qui viennent justement amener le travail, qui est coordonné par l'Unité climat.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je ne sais pas si je dois m'excuser de prendre la parole après la municipale. Est-ce que c'est une habitude chez moi ? Je vais juste vous dire pour infirmer les propos de M. Gaillard au préalable que nous prenons acte de ce que fait la Municipalité, et que nous ne reproduisons pas à l'infini le même amendement pris par la Municipalité. La preuve, c'est que je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une adaptation de cet amendement à la réalité de ce qu'aura fait l'Unité climat dans sa nouvelle proposition. Vous verrez que le contenu sera certainement adapté aux prochaines déficiences, qu'on ne manquera pas d'identifier.

Mme Christine Goumaz (Soc.) : – Le groupe socialiste a soutenu largement le Plan climat.

Concernant le SGLEA, il est déjà doté de 9,4 EPT. Les EPT en lien avec le déploiement du Plan climat seront proposés lors de la présentation des préavis. Le groupe socialiste refusera cet amendement.

La présidente : – Je vous rappelle que vous pouvez prendre la parole pour donner les positions de vos groupes avant la prise de parole de la municipale.

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – Il y avait un petit souci de timing, effectivement. Juste pour vous dire la position des Verts. Pour nous, l'intention est louable sur cet amendement, mais au vu des montants qui sont déjà alloués et des compléments qui viennent d'être donnés par la municipale, on pense que le sujet est déjà sous le radar et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les EPT sur l'unité centrale. On pense aussi qu'il vaut mieux allouer les ressources sur la mise en œuvre des projets directement.

A l'appel nominal, le Conseil, par 9 oui, 65 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de M. Johann Dupuis.

(insérer vote)

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Je prends la parole pour déposer un amendement au nom d'Ensemble à gauche qui s'intitule « Aide au logement en période de déflation ». L'amendement permet d'améliorer de manière ciblée la capacité financière des ménages lausannois touchés par l'inflation galopante actuelle et la crise financière. L'hiver sera rude. Pas seulement à cause de l'urgence climatique qui promet des températures chaque année plus drastiques, mais surtout sur le plan social et économique. Avant même la crise économique que nous subissons actuellement, le revenu des ménages en Suisse a été fortement impacté depuis le début de la crise Covid.

Près de 12% de la population interrogée lors d'une enquête récente de la Confédération a déclaré être confrontée à des baisses de revenus en lien direct avec la crise sanitaire. Les études montrent également que ce sont les plus bas revenus qui ont été les plus impactés et qui en souffrent le plus. La dynamique se poursuit encore pour les bas revenus avec l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, sans parler de la hausse des prix de l'assurance-maladie. La situation va encore s'aggraver à mesure que les prix vont augmenter et les températures chuter. La Suisse est un pays de locataires. Cela implique que les locataires ne disposent pas de marge de manœuvre face aux

propriétaires pour équilibrer les charges et effectuer certains choix qui impactent leur pouvoir d'achat. On ne peut offrir aux locataires précaires de se passer de chauffage ou d'eau chaude. Deuxièmement, le logement constitue la principale dépense des Lausannois et des Lausannoises.

Nous demandons à la Municipalité et en particulierité au service des gérants d'accorder une baisse de loyer de 10% pour tous les locataires des immeubles communaux qui sont au bénéfice pour les subsides d'assurance-maladie. Cette mesure paraît modeste. Elle est surtout raisonnable parce qu'elle est ciblée. Les personnes qui touchent l'aide subside font partie des plus bas revenus. Il ne s'agit pas de gaspiller les fonds publics de manière indifférenciée et d'arroser la population sans discrimination.

Cette mesure ne touche que les locataires qui n'habitent que dans un immeuble qui appartient à la Ville. Les conditions sont tout aussi précaires pour les personnes qui louent pour des bailleurs privés. Mais on ne peut pas encore contraindre les bailleurs privés à des baisses conditionnelles, il faut bien commencer par quelque part. C'est par ce quelque part que nous proposons de commencer et nous vous invitons à accepter cet amendement.

Amendement Gaëlle Kovaliv sur le compte 29.423

EàG - Aide au logement en période d'inflation

Offrir à tous les ménages lausannois habitant dans des immeubles appartenant à la Ville et touchant le subside assurance maladie une remise de 10% sur le loyer encaissé

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	423	42'620'300	-300'000	42'320'300

Total de diminution de revenus: CHF 300'000

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – J'allais commencer par saluer les préoccupations d'Ensemble à Gauche pour les personnes à bas revenus, mais le risque d'être attaqué est là et je vais m'abstenir. On peut se montrer solidaire tout en reconnaissant qu'il existe des arguments qui ne sont pas suffisants pour soutenir l'idée.

Nous pensons que cet amendement n'est pas équitable, mais surtout, qu'il manque sa cible. Sur les 80 000 logements de la Ville de Lausanne, cette mesure ne touche que 250 logements. La 2^e raison est que les ménages les plus fragiles qui habiteraient des logements à loyer modéré le plus souvent ne seraient presque pas touchés par cette mesure parce que la Ville de Lausanne est propriétaire d'une infime partie des logements subventionnés ; 67 logements sur 7845, cela représente 0,008%. C'est pour cela que nous vous invitons à refuser une nouvelle fois cet amendement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – C'est un mécanisme qui va rater sa cible. Le groupe des Vertes et des Jeunes Verts va refuser cet amendement.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je crois que les arguments ont été déjà amplement développés, même si on peut soutenir le fond et la vision qu'il y a derrière cet amendement, cela créerait des inégalités par rapport aux ménages qui sont les plus précarisés. En suivant le modèle que vous avez proposé, en modélisant ce que vous avez proposé, on voit que l'on ne touche pas, en fonction des propositions qui sont faites dans l'amendement, les populations les plus précarisées. Il n'en demeure pas moins, comme vient de le dire M. Bettens, que nous souhaitons travailler sur des mesures qui pourraient être des équivalents fonctionnels de cet amendement sans justement avoir cette inégalité de traitement. Je le dis de manière un peu naïve, parce que quand je dis cela, je sais aussi que nous n'avons pas de prise ou de possibilité d'imposer. Ce n'est pas le système qui prévaut aujourd'hui, cette manière de faire, si tant est qu'on la soutienne.

Par contre, je crois assez fort au pouvoir de plate-forme de discussion et je crois qu'on ne peut pas stigmatiser ni un propriétaire privé ni un propriétaire public. Peut-être que c'est aussi mon côté naïf, il y a des points et des éléments sur lesquels on peut se retrouver. Pourquoi celui-ci ? En tout cas parce qu'il n'y a pas vraiment de valeur ajoutée pour les uns de politiques publiques durables à soutenir pour les autres que d'avoir des gens dans la rue ou d'avoir une échelle de populations précarisées qui tombent vraiment sous un seuil que l'on ne souhaiterait pas.

C'est peut-être un peu de naïveté, mais je vous encourage à ne pas soutenir cet amendement. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, il manque sa cible et il ne toucherait pas les populations les plus précarisées, mais en ayant en ligne de mire, puisque l'on utilise beaucoup des terminologies du type de « cible », des mesures qui pourraient être des équivalents fonctionnels à proposer prochainement.

A l'appel nominal, le Conseil, par 9 oui, 68 non et 1 abstention, refuse l'amendement de Mme Gaëlle Kovaliv.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission des finances propose d'accepter le budget amendé par 9 oui, 1 non et 4 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 51 oui, 22 non et 4 abstentions, accepte le budget de la Direction logement, environnement et architecture.

(insérer vote)

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Notre amendement concerne les travailleurs et les travailleuses sociaux hors murs. L'amendement a été débattu plusieurs fois dans ce Conseil communal et déposé par mon collègue d'Ensemble à gauche au budget 2022. L'année passée, le groupe des Jeunes Vertes et Jeunes Verts l'avait soutenu. Nous le déposons conjointement avec Ensemble à gauche cette année. On les remercie pour cela. En quelques mots, les TSHM, en quoi est-ce que leur action consiste ? Ils sont souvent confondus avec d'autres acteurs et d'autres actrices du travail social de terrain. Ils agissent en complément des interventions socioculturelles qui sont faites par les ASC lausannoises destinées à tous les publics.

Leur mission est d'aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public, en soirée. Ces actions sont essentielles pour des jeunes qui parfois peuvent être en dehors du maillage social qui permet d'orienter un certain nombre de jeunes et de les renvoyer vers l'administration. Cela permet souvent d'être le premier contact avec l'administration et qui permet de repérer un certain nombre de problématiques qui s'inscrivent parfaitement avec les tâches assurées par les employés de la FASL. C'est pour cela que l'on dépose cet amendement.

Le risque que l'on voit depuis un certain nombre d'années, c'est une sorte de débat entre la nécessité de réorganiser pour prioriser l'action des TSHM et la nécessité de renforcer les moyens qui leur sont dévolus. Depuis un certain nombre d'années, j'ai l'impression que l'on est un peu au milieu du gué et que l'on ne se décide pas vraiment. Il y a un postulat qui a été déposé depuis par notre collègue Dupuis sur lequel la Municipalité aura le temps de revenir avec un préavis de spécifier un certain nombre d'éléments et de prioriser son projet. Ce qui remonte du terrain dans ce projet est d'augmenter les moyens qui sont dévolus pour le budget 2023.

Amendement Ilias Panchard (Verts et EàG)

EàG et Verts – Travailleurs-euses sociaux hors murs (TSHM) (33 – SG EJQ)

Augmentation de 2 ept de la dotation des postes au budget 2023 pour les travailleurs-euses sociaux hors murs.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	301	10'152'400	200'000	10'352'400
33	303	946'100	18'000	964'100
33	304	1'211'600	28'000	1'239'600
33	305	3'800	4'000	7'800

Total de charges supplémentaires : 250'000 CHF

M. Henri Klunge (PLR) : – Le groupe PLR est sensible à l'action de prévention que font les TSHM. Mais comme vous l'avez dit, M. Panchard, il y a un postulat qui est actuellement en travail et on attendait la réponse de la Municipalité pour peut-être prioriser à nouveau les missions de ce groupe. Nous pensons qu'il est peut-être plus intéressant d'attendre la réponse à ce postulat avant d'augmenter le budget alloué aux TSHM. C'est pourquoi le groupe PLR vous recommande néanmoins de refuser cet amendement.

Mme Caroline Devalloné-Dinbali (Soc.) : – La présence des travailleurs sociaux hors mur maintient et renforce la présence dans la ville en créant des liens de confiance. Leur rôle est en évolution. Leur rôle reste important et s'intègre dans un dispositif de genèse pluridisciplinaire. C'est dans le redéploiement d'un projet coordonné que cela doit se discuter avec les coordinateurs du canton. C'est pourquoi le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J'entends les propos de notre collègue Klunge. Je me réjouis d'en débattre avec lui en commission. J'espère qu'il soutiendra le postulat. Je pense que l'on peut agir sur les deux tableaux. Il y a d'une part une nécessité temporelle. Au vu du traitement moyen d'un postulat jusqu'à sa traduction dans un rapport-préavis de la Municipalité lui-même discuté dans ce plénum, il peut s'écouler bien quatre ans. Avec un amendement au budget, on peut infléchir directement la politique de la Municipalité en la matière sans dicter dans tous les moindres détails comment mettre en œuvre cela.

Mais je pense que si l'outil du postulat reste important, rien n'empêche de mobiliser en même temps un amendement budget et un postulat pour les raisons temporelles que je viens de citer. Sur le fondement de cet amendement, je ne vais pas répéter ce qui a été dit par M. Ilias Panchard des Verts.

Ce qui est fondamental pour nous, c'est la faiblesse actuelle de la dotation ressource de cette unité TSHM. On parle de 3,6 EPT. Par comparaison, Genève dispose de 8 EPT. La ville de Genève, cela peut se justifier pour des raisons démographiques et géographiques, mais 3,6 EPT, c'est clair que la couverture géographique à Lausanne au vu de la population est très faible. Quoi que l'on attribue comme objectif aux TSHM, on ne peut nier le constat que cette unité est sous-dotée en ressources. C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cet amendement qui est central en cette période de post-Covid. Toutes les semaines un article sort dans la presse sur la détresse psychologique et sociale des jeunes. Notamment dans les quartiers défavorisés. C'est à mon avis là que les TSHM doivent être déployés. Il faut augmenter l'attribution budgétaire de cette unité.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux personnes qui appellent à développer des prestations au sein de la Direction enfance, jeunesse et quartiers. Néanmoins, j'appelle à suivre le budget tel qu'il est présenté par la Municipalité, d'une part parce qu'il s'agit d'un exercice global qui est l'objet d'arbitrages, qui mérite d'être exprimé et fixé de manière claire. D'autre part, surtout du fait qu'un certain nombre des enjeux qui sont identifiés méritent le débat, surtout sur la manière de réaliser et de pouvoir atteindre les objectifs que la Municipalité partage en bonne partie par rapport aux auteurs d'amendements, et pour lesquels la Municipalité a aussi un certain nombre d'engagements.

En ce qui concerne le dispositif des travailleurs sociaux hors mur, il a été relevé par d'autres intervenants le fait que c'est un domaine qui se retrouve en reconfiguration. Ce n'est pas un phénomène lausannois, mais c'est un phénomène romand, voire suisse. On voit moins de jeunes dans les rues qui posent des problèmes, mais plutôt des jeunes qui rencontrent des problèmes, notamment dans des espaces privés. Le déploiement du dispositif doit être revu et le rôle des travailleurs sociaux hors mur pour l'intervention auprès des jeunes en difficulté est un élément à revoir.

Par rapport à la comparaison qui est évoquée entre les effectifs de 3,2 ETP et ce qui peut se trouver dans les autres communes, il est peut-être utile de préciser que le dispositif et les travailleurs sociaux ordinaires s'intègrent dans une dimension d'action sociale. La Ville de Lausanne a aussi des prestations, naturellement. Cela s'intègre aussi dans un dispositif jeunesse, avec une dimension préventive où il y a aussi un délégué à la jeunesse qui soutient le projet, un médiateur sportif qui a l'occasion de mettre en valeur des projets de jeunes, naturellement aussi avec un dispositif d'animation socioculturelle qui, si les interventions suivent ce qui a lieu en commission, fera l'objet d'une autre discussion tout à l'heure.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Désolé d'intervenir après M. le municipal. Ce sera la seule fois ce soir. Merci pour ces réponses qui reprennent en partie ce qui avait été dit l'année passée. On parle souvent de La Borde. On parle souvent des quartiers qui sont entre plusieurs communes où il y a peut-être un manque de travail social. J'invite les personnes qui interviendront ces prochaines semaines en lien avec ces quartiers d'avoir un vote cohérent sur l'amendement ciblé et modéré et l'évocation du travail social nécessaire dans ces quartiers étant donné le traitement long des

postulats et le temps à mettre en place une réponse à un postulat par la Municipalité. J'invite ces personnes à au moins s'abstenir sur cet amendement.

A l'appel nominal, le Conseil, par 33 oui, 43 non et 3 abstentions, refuse l'amendement EàG et Verts.

(insérer vote)

La présidente : – Nous avons reçu deux amendements concernant la FASL. Je propose de les traiter groupés pour la discussion.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – S'agissant de la FASL, le PLR a pris note que la gestion de la cabane des Bossons a été reprise par la Municipalité et a été retirée à la FASL sur le fond. C'est la raison pour laquelle le PLR propose de diminuer la subvention en faveur de la FASL du montant qui était à l'origine alloué pour la gestion de la cabane des Bossons, qui s'élève à 203 000 francs.

C'est dès lors l'amendement qui est actuellement projeté de diminuer cette subvention pour l'équivalent de la prise en charge jusqu'alors pour la cabane des Bossons.

Amendement Marlène Bérard sur le compte 33.365

PLR – Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise - Diminution de la subvention de la part qui est liée à la cabane des Bossons et la maison de quartiers des Plaines-du-loup.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	-203'000	13'285'200

Total de diminution de charges : 203'000 CHF

M. Johann Dupuis (EàG) : – Excusez-moi, je m'étonne un peu de la procédure. Nous avons deux amendements sur la FASL. Il y en a un qui concerne l'augmentation de personnel et un autre qui concerne l'indexation. Ce sont deux sujets différents. Je ne vois pas pourquoi on mixe trois amendements ensemble. Visiblement, la thématique est différente.

La présidente : – Très bien, nous allons traiter l'amendement du PLR. J'ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'étonne de la formulation qui est proposée. Nous avons eu une interpellation urgente sur ce sujet il y a à peine quelques mois. Ce Conseil communal a voté une résolution. Je demande explicitement que la part de la subvention dédiée à la cabane des Bossons et à la maison de quartier des Plaines-du-Loup soit réattribuée à la FASL. La majorité du Conseil communal a accepté cette résolution. Pourquoi pensez-vous que l'on a changé d'avis quelques mois après et pourquoi vous nous présentez cet amendement ?

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Il est vrai que j'avais oublié que nous étions dans une démocratie qui nous permettait finalement de pouvoir faire valoir notre avis sur des thématiques et finalement de ne pas simplement se soumettre à ce que l'on considère comme étant une majorité absolue totalement autoritaire qui est visiblement celle que l'on vit aujourd'hui à Lausanne.

Certes, la majorité à l'époque avait voté cette résolution qui attribue l'équivalent de la subvention à la FASL. Je rappelle que le PLR n'avait pas soutenu cette résolution, ce qui nous permet aujourd'hui de déposer cet amendement qui est un droit démocratique. Quand on ne soutient pas une position majoritaire, cela ne nous enlève pas pour autant le droit d'en défendre l'idée. Maintenant, visiblement, ce n'est pas une politique qui est défendue par une partie de cet hémicycle. C'est regrettable pour le débat démocratique. Cela semble échapper complètement une partie de l'hémicycle.

Le PLR maintient son amendement qui est totalement cohérent avec ce qui avait été discuté à l'époque, à savoir que le montant qui est attribué à la cabane des Bossons soit retiré à la FASL dans son entier.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Nous ne faisons qu'appliquer les conseils que vous nous avez donnés en début de séance, c'est-à-dire que, même dans la minorité, nous persévérons et nous réessayons.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – On peut reconnaître cohérence et constance aux deux parties qui viennent de s'exprimer, le respect de la démocratie de toutes et de tous dans ce plénum, vu que cela fait un certain nombre d'heures que nous débattons d'un certain nombre d'amendements de budget. Cela veut dire que le débat se fait bien.

A ce titre, nous serons également cohérents et constants au sein du groupe socialiste et nous ne reviendrons pas sur un accord âprement négocié entre la FASL et la Municipalité sur la cabane des Bossons et la Maison de quartier. Nous rejeterons l'amendement proposé ici par Mme Bérard.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La volonté de la Municipalité a été de trouver un accord avec la FASL et de pouvoir maintenir la dotation en animation socioculturelle. Ça fait que les 2,15 EPT qui se trouvent actuellement affectés à la cabane Bossons auront l'occasion de pouvoir être transférés sur d'autres lieux.

C'est aussi dans un contexte où se trouve depuis de longtemps une discussion sur la répartition des forces au sein des centres de la FASL, avec une disparité qui peut être extrêmement forte. La question d'avoir une politique cohérente est importante. C'est une occasion de pouvoir proposer un dispositif qui garantit un meilleur fonctionnement dans les centres qui ont actuellement les effectifs les plus réduits au sein de la FASL.

Cela correspond aussi à une volonté de développer un dispositif d'animation socioculturelle qui s'intègre avec le dispositif de la Ville dans son action, auprès de différents publics, et d'avoir une offre qui s'ajuste aux demandes et aux besoins de la population, ce qui rejoint aussi le dispositif qu'il y a en matière de politique de la jeunesse et de l'enfance au sein de la Ville de Lausanne.

A l'appel nominal, le Conseil, par 22 oui, 52 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de Mme Marlène Bérard.

(insérer vote)

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je propose de diffuser à l'écran l'amendement intitulé "Indexation des salaires des employés de l'affaire FASL à l'indexation". Et à la lecture, vous conviendrez que ma demande n'était pas totalement inopportune de demander à ce que ce débat soit séparé du précédent. On est sur des registres assez différents.

Lors d'un débat précédent dans cet hémicycle, M. le syndic évoquait le fait qu'une solution serait trouvée pour l'indexation des salaires dans les institutions financées et subventionnées par la ville. C'est une promesse qui a été faite. On attend sa réalisation. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le passage des mots aux actes semble parfois compliqué.

C'est le cas pour la FASL qui est toujours dans l'attente d'une indexation des salaires. Il faut savoir peut-être que la FASL est subventionnée très majoritairement par la ville. Certaines activités sont sponsorisées par des acteurs privés, certes, mais pas les salaires. Les centres bénéficient de l'engagement bénévole de nombreuses personnes qui s'activent dans les centres de quartier. Mais il s'agit d'une institution majoritairement financée par la ville qui ne dispose pas de réserves. Deux conditions proposées par la ville sont éliminées d'office. On n'est pas dans un cas où l'institution peut puiser dans ses réserves ni où il y a un autre bailleur de fonds qui pourrait financer l'indexation des salaires. La troisième condition qu'avait posée la ville, c'est que les institutions fassent part de leurs besoins. On peut le dire dans le rapport de la COFIN, la Municipalité n'a pas reçu de telles demandes. Affirmation à laquelle je ne peux répondre que par la surprise. Demande a été faite. Elle a été déposée. La FASL a estimé elle-même ce montant de l'indexation, elle a simplement répercuté le taux préconisé par la Municipalité sur la masse salariale de la FASL. Ça donne ce chiffre que vous avez à l'écran, de 265 923 francs. On peut s'étonner que ce chiffre n'ait pas été communiqué par la ville elle-même, que j'ai dû le demander par l'institution.

Il me semble que toutes les conditions demandées par la ville pour procéder à l'indexation des salaires sont dans ce cas parfaitement remplies. Je ne peux que m'étonner que celle-ci n'ait pas encore été accordée. C'est pourquoi je vous propose de réparer cette injustice par voie d'amendement.

Amendement Johann Dupuis sur le compte 33.365

EàG - Indexation des salaires des employés de la FASL à l'inflation (33 – SG EJQ)

Augmenter la subvention à la FASL pour 2023 afin d'octroyer la même indexation des salaires au vu de l'inflation que pour le personnel de l'administration communale.

Div	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	250'000	13'738'200

Total de charges supplémentaires : - CHF 250'000 CHF

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Décidément, la Municipalité prend en compte les résolutions du Conseil communal en la matière. Non seulement lorsque le Conseil communal appelle à maintenir la dotation de la FASL dans le cadre du transfert de la Cabane des Bossons, mais aussi lorsque Mme Neumann intervient et dépose une résolution en matière d'indexation pour les institutions subventionnées. La démarche qu'il y a en général pour les institutions subventionnées, c'est de pouvoir leur demander quels sont leurs besoins en la matière, mais aussi quelles sont les ressources propres à l'institution qui peuvent y être trouvées.

En l'occurrence, pour ce qui est de la FASL, il n'est pas inutile de signaler d'une part que la subvention pour l'année 2023 présente une augmentation de 63 000 francs par rapport à celle de 2022. Et que d'autre part, le transfert de la cabane des Bossons ce sont aussi des montants qui étaient attribués pour des activités et pour la subvention au lieu des activités de monitorat, qui bénéficient à la FASL et représentent des disponibilités. Des échanges plus précis avec la FASL sur son budget doivent encore avoir lieu. Je continue à affirmer ne pas avoir été muni d'un budget complet de la FASL pour 2023 à ce stade. J'ai eu des échanges sur des questions de principe par rapport à l'indexation. Naturellement, les démarches pourront se faire pour la FASL comme pour toutes les institutions subventionnées de la Ville de Lausanne.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – L'échange montre que ce qui est souhaitable, c'est une solution centralisée pour l'ensemble des institutions subventionnées et pas forcément d'y aller au cas par cas. Ça n'enlève rien à notre soutien à la FASL. Mais une majorité de ce conseil partage la logique, il faut une solution rapide. Mais globalement toutes les institutions subventionnées pour l'indexation.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ce que j'entends dans l'explication, c'est que le chiffre annoncé par cet amendement peut être contesté ou révisé selon les négociations en cours avec la FASL. J'entends cet argument. Néanmoins, il s'agit d'amender une ligne budgétaire. Celle-ci ne constitue ensuite en aucun cas une obligation pour la Municipalité de la dépenser. Mais ce qui est sûr, c'est que le crédit accordé devra être augmenté pour répercuter l'inflation sur les salaires. Raison pour laquelle, malgré les explications, que je comprends, il me paraît essentiel d'adopter cet amendement pour se donner la possibilité d'indexer les salaires des employés de la FASL pour les années à venir.

A l'appel nominal, le Conseil, par 9 oui, 64 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de M. Johann Dupuis.

(insérer vote)

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Cet amendement concerne le soi-disant budget participatif de la Ville de Lausanne. Depuis 2019, Lausanne utilise un concours d'idées de projet pour la population de la ville. Ça suscite l'enthousiasme et l'environnement de plein de personnes qui proposent des projets allant d'une vente de sirop à l'animation socioculturelle de leur quartier jusqu'à l'organisation d'un festival de musique.

Nous saluons bien sûr ces divers projets de la population lausannoise et le fait que la ville soutienne. Mais on ne peut pas parler d'un véritable budget participatif. En effet, le budget participatif a une longue histoire et le but initial était de passer à la suite vitesse supérieure en matière de démocratie. La population doit plus décider comment allouer une partie du budget municipal et avoir une influence directe sur les priorités budgétaires de leur ville.

Une telle participation citoyenne en la politique budgétaire devient de plus en plus urgente avec la catastrophe climatique. C'est aussi pour cela que le mécanisme de participation fait partie des revendications des mouvements écologistes qui ont su aider ces dernières années. En effet, pour

réaliser les transformations nécessaires pour décarboner la ville, l'adhésion de la population à la transition écologique est essentielle.

Un véritable budget participatif permet non seulement à la population d'introduire ses idées quant à comment parvenir à une réduction de l'empreinte carbone de la ville. Mais également de décider comment financer cette transition. Un véritable budget participatif ferait avancer la démocratie, il a aussi un potentiel de mettre en place des mesures pour entamer la transition qui est solidaire. Elle est développée et portée par la population. Les véritables budgets participatifs ont le potentiel de donner plus de visibilité et de poids politique aux revendications et priorités des personnes qui se trouvent en marge des processus politiques. Ça a été démontré dans les nombreuses expériences qui existent depuis des décennies notamment au Brésil et aux États-Unis, en France et en Espagne.

Même dans les cas où la population peut décider seulement une petite partie du budget, en France et en Espagne, il s'agit de 5% du budget de leur ville. Il s'est avéré que de nouveaux espaces de délibération démocratique ont pu être ouverts. Ce que nous proposons pour la ville de Lausanne, c'est encore plus modeste. Nous proposons que la population puisse décider de 0,2% du budget communal. Ce n'est rien en comparaison avec le budget total de la ville. Mais pour le potentiel démocratique de cet outil, ça permet peut-être déjà de faire une différence. Tentons l'expérience, suivant l'exemple des autres villes européennes et mondiales, donnons-nous les moyens de passer à une démocratie véritable.

Amendement Franziska Meinherz sur le compte 33.365

EàG - Pour un véritable budget participatif (33 – SG EJJ)

En attribuant une proportion de 0.2% du budget de la Ville au budget participatif.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	3'930'500	17'418'700

Total de charges supplémentaires : 3'950'500 CHF

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Le budget participatif tel que nous le connaissons à notre sens ne bénéficie pas à tous les habitants de cette ville. Les quartiers avec des faibles revenus ou des personnes avec peu de connaissances du français ne vont pas forcément avoir un accès à cet outil qui se veut participatif. En ce sens, nous pensons qu'il est crucial et pertinent d'attendre le préavis concernant le postulat de M. Jaffar. Il a été déposé. Pour donner suite à ce budget participatif sur le fond. À la lumière des éléments qui ont été invoqués, le groupe PLR refusera cet amendement et vous invite à faire de même.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – On dresse la table des arguments qui font qu'un postulat de notre groupe a été déposé et dont l'une des propositions a été d'augmenter les fonds de ce budget participatif. Nous attendons par ailleurs toujours une réponse. Effectivement, en l'état des choses, pas comme vous l'imaginez dans le sens d'un renforcement de la démocratie, mais plutôt de l'accroissement des inégalités, étant donné que dans l'évaluation officielle, certains quartiers et certains profils d'habitants, parviennent à obtenir ces fonds plus que d'autres.

Pour que ce budget soit vraiment démocratique, les règles du genre doivent faire le règlement de la part de la Municipalité. De plus, cela ne serait pas pérenne. Il faut que les municipaux réfléchissent à la pérennisation et aux modalités de cet outil qui a un très grand potentiel.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Les soucis qui ont été soulevés dans la forme actuelle du soi-disant budget participatif, en effet, il ne bénéficie pas à tout le monde et aux personnes qui habitent dans les quartiers les plus précaires. Ce n'est pas en ne donnant pas plus de moyens à ce budget participatif que l'on va augmenter sa capacité à joindre plus de personnes.

Si nous voulons que le budget participatif soit un outil de démocratie qui arrive à rallier toutes les personnes à ces processus, il faut donner plus de moyens pour ce budget. C'est ce que les nombreuses expériences qui existent déjà ont montré, notamment dans les villes qui sont caractérisées par une très forte inégalité au Brésil. C'est l'augmentation de la part participative du budget qui a permis d'augmenter la participation et l'adhésion et l'intégration des quartiers et des populations les plus précaires.

L'argumentation comme quoi il faudrait surtout ne pas augmenter la part du budget pour améliorer la situation, la logique m'échappe complètement, je dois dire. Et puis, je partage les critiques qui ont été faites. Mais si c'est cela votre position, chers collègues du PS, il faudrait demander les 5% du budget en tant que budget participatif. Il faut arrêter avec les petites miettes. Il faut y aller tout de suite. Au lieu de refuser nos amendements avec des logiques complètement incompréhensibles, il faut renforcer nos amendements.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – On va essayer d'éviter de faire un débat entre chercheurs privilégiés du campus de Lausanne. J'aimerais juste amener un argument. Dans les autres villes européennes où le budget est bien plus conséquent, nous avons exactement les mêmes billets. On pourra en discuter en profondeur, des budgets participatifs en Espagne, Paris et ailleurs, sauf à Porto Alegre, qui est une exception.

Partout ailleurs, si dans ces dispositifs, si on n'injecte pas des manières d'aller chercher des publics qui sont visés, nous aurons toujours des résultats similaires à ceux de Lausanne. Nous en discuterons tout à l'heure si vous le voulez.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'amendement ressemble en tous points à l'amendement qui avait été déposé l'année passée. Je m'excuse d'avance, la réponse risque de ressembler beaucoup à celle de l'année passée.

Je ne prétends pas avoir la vérité en matière de budget participatif. Je m'étonne de savoir comment on peut déterminer cette vérité en matière de budget participatif. Dans la défense de l'amendement, il me semble qu'il y a une tendance à homogénéiser des choses qui sont assez différentes, en particulier dans les montants qui sont souvent articulés en pourcentage pour les budgets de Paris ou de Madrid. Il ne s'agit pas des pourcentages du budget de fonctionnement, mais d'un pourcentage du budget d'investissement. Ce sont des budgets d'investissement qui sont prévus, avec des infrastructures qui peuvent être cotées, des infrastructures non pérennes, et non des frais de subventionnement qui peuvent être décidés comme dans le cadre du budget participatif lausannois.

Le succès qu'il y a peut-être budget participatif de Porto Alegre, qui porte aussi sur des budgets d'investissement, c'est probablement qu'il y a dans les quartiers des disparités plus fortes qu'à Lausanne, et un manque criant d'infrastructures pour les quartiers les plus défavorisés. Ce sont des éléments qui font une différence criante. À Lausanne, le budget participatif, pour des questions notamment de cadre formel, mais aussi parce qu'il s'agit d'un élément où le soutien de la population méritait d'avoir une dimension plus participative, c'est-à-dire le soutien à des projets de quartier. C'est dans ce cadre qu'il a été choisi d'avoir des montants relativement modestes dans les montants qui étaient proposés, aussi pour pouvoir correspondre à des projets qui puissent être déposés et développés par les porteurs de projets associatifs, et ensuite avoir un vote du public, qui montre aussi l'intérêt exprimé pour les projets concernés.

De ce point de vue, l'organisation du budget participatif lausannois est fort différente. Le fait d'augmenter de plus de 3 millions la rubrique des subventions reviendrait surtout à dépasser assurément et très largement les montants qui peuvent être déposés par des citoyens dans le cadre d'une activité associative et à faire que le vote pour choisir sur les projets les plus pertinents n'aurait aucune raison d'être.

De ce que je comprends de la volonté de Mme Meinherz, c'est de vouloir développer un budget participatif qui porte sur autre chose que des subventions à des projets citoyens. Un véritable amendement demanderait être porté à une autre rubrique. Je pense que si le débat doit être porté, il faudrait plutôt déposer un postulat.

A l'appel nominal, le Conseil, par 7 oui, 65 non et 1 abstention, refuse l'amendement de Mme Franziska Meinherz.

(insérer vote)

M. Johann Dupuis (EàG) : – Après ce petit twist de scénario, nous retournons à nos moutons de la FASL. Avec ces petites remarques préliminaires, je sens que la fatigue vous rend de plus en plus imperméable aux arguments de la gauche radicale. Un peu de persévérance et de résilience. Nous allons arriver au bout de ce budget.

Cet amendement s'intitule "Comblé le manque de ressources humaines pour l'animation socioculturelle". Il part d'un constat très simple, l'animation socioculturelle fonctionne en flux tendu.

C'est normal. Si vous regardez le cahier des charges de la FASL, le nombre de tâches qui lui est confié, il est étonnant que de nombreux centres fonctionnent avec encore moins de 3 EPT. J'ai entendu plusieurs fois des conseillers communaux se plaindre du fait que les horaires d'ouverture de certains centres étaient peu étoffés. Comment voulez-vous avoir des horaires étendus avec moins de trois EPT ? De deux à trois personnes travaillant dans les centres ?

Ces centres qui ont moins de trois EPT, je peux les lister. Il y a les terrains de Malley, l'autre terrain d'aventure qui m'échappe, et la Bourdonnette aussi, un quartier qui est cher à plusieurs conseillers communaux. Il y a un postulat sur ce quartier. Je suis assez étonné que l'on propose d'améliorer la vie de ce quartier sans réfléchir à la dotation aux ressources humaines de son centre de quartier et de son animation socioculturelle qui fonctionne actuellement avec moins de 3 EPT. Cela a été dit. Il faut également relever que le secrétariat général de la FASL est sous-doté en ressources. C'est une subvention de près de 14 millions. C'est un peu trop au vu du Parti radical. Une subvention de cette taille est actuellement gérée par 4,25 EPT, cela fait un peu beaucoup, probablement en argent, pour si peu de ressources humaines. C'est le constat que tire la fondation en elle-même qui tire régulièrement la sonnette d'alarme à ce propos. Elles ont moins de ressources humaines pour gérer les tâches et les activités de coordination du secrétariat, les activités dans le centre.

Il y a un autre problème que l'on ne va pas résoudre ce soir en donnant trois EPT supplémentaires à la FASL, c'est les inégalités d'attribution entre les différents centres d'animation culturels. Ces inégalités, on les doit en partie à ce conseil qui a décidé par voie de préavis de l'attribution budgétaire de certains centres qui sont mieux lotis que d'autres. C'est un thème sur lequel on devra travailler. On prépare par ailleurs un postulat sur cette question et on vous le soumettra prochainement. En attendant, je vous invite à accepter cet amendement.

Amendement Johann Dupuis sur le compte 33.365

EàG - Combler le manque de RH pour l'animation socioculturelle (33 – SG EJQ)

Augmentation de la subvention à la FASL pour l'engagement de 3 EPT.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	360'000	13'848'200

Total de charges supplémentaires : 360'000 CHF

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je m'étonne finalement de cet amendement de la part de M. Dupuis qui appartient à cette minorité, si on regarde les autres amendements qui ont été largement désavoués par ce plénum. Cette minorité ose encore proposer des amendements qui vont à l'encontre de ce que la majorité semble vouloir pour cette Ville de Lausanne.

Je m'étonne également suite au refus de l'amendement PLR qui demandait à ce que la subvention de 203 000 francs affectés à la base à la cabane des Bossons soit déduite, on nous a expliqué que ce montant a été accepté par la majorité totalitaire de ce Conseil communal, que ce montant devait être affecté à la FASL, et au fond, on se retrouve à plus de 500 000 francs supplémentaires versés en faveur de la FASL pour 3 EPT. C'est bien payé, à la FASL.

Ou alors, au fond, on semble vouloir engager plus de personnel que 3 EPT ou alors il faudra requalifier l'ensemble des salaires de la ville. Cela coûtera beaucoup plus cher que ce que l'on aura pu budgéter aujourd'hui.

En termes de cohérence, il serait opportun de refuser cet amendement au motif que nous avons déjà 200 000 francs qui sont alloués en plus à la FASL par rapport à ses besoins. Cela couvrirait le besoin en dotation de personnel.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Je vais intervenir sur l'amendement proposé, c'est-à-dire la subvention à la FASL qu'il est prévu d'augmenter pour les RH, sans préciser lesquels ni où.

Cette subvention s'inscrit dans une dynamique de conventionnement. Il y a une discussion entre deux parties, la FASL et la Municipalité. La prochaine période de référence sera le 24 et le 26. Il semble qu'un amendement comme cela dans le cadre budgétaire ne fait pas de sens et il vaudrait mieux procéder dans le cadre du dialogue de l'intervention. Dans le cadre de ces conventions, la subvention progresse régulièrement. Depuis 2007, c'est plus 9% de moyens pour la FASL. Un

amendement comme celui-ci sort de la logique d'une convention négociée. Il ne définit pas le secteur ni les missions pour lesquelles ces EPT devraient être créés.

On trouve que l'animation socioculturelle est importante. Oui, mais, effectivement, en 2022, il y a eu un accord sur l'organisation de l'animation socioculturelle des Plaines-du-Loup. Le transfert des sites de Bossons à une gestion directe par la Ville, sans impact à la FASL, a déjà garanti un apport financier supplémentaire à la FASL, que nous venons de refuser malgré la demande du PLR sur ce point. Nous avons pris ce parti.

Pour la suite, nous prenons parti de laisser se négocier les travaux de renouvellement de la convention, les échanges sur les besoins et les attentes des deux parties, plutôt que d'allouer ces deux ETP de manière floue.

Toutefois, nous nous réjouissons de travailler sur le postulat Ensemble à Gauche qui vient d'être annoncé. C'est vraiment un enjeu qui demande une discussion politique approfondie et je vous remercie de le déposer prochainement, comme annoncé. Voilà pourquoi nous refuserons cet amendement, au groupe socialiste. Je vais clore en rappelant à nos adversaires de la droite de l'hémicycle que le lexique des régimes totalitaires a déjà su créer quelques vagues dans ce plénum, et l'on pourrait éviter de le reprendre.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je rejoins les propos de notre collègue Neumann. Je me réjouis aussi de la discussion sur ce postulat. On salue effectivement la reprise ou le maintien des postes des Bossons au sein de la FASL. On veillera à sa bonne application et au suivi de la négociation de la convention entre la Municipalité et la FASL.

Pour notre collègue Bérard, on est à peu près dans ce qui est estimé pour un EPT, si on divise par 3, on est autour des 120 000. C'est ce qui a été budgété pour un certain nombre d'autres postes. Il y a peut-être un élément quand même dont il faut tenir compte, qui est peut-être plus compliqué à droite, c'est ce qu'on appelle de votre côté les charges salariales. Quand on est de gauche, on appelle ça des cotisations sociales. Il faut en tenir compte dans la négociation et dans l'estimation budgétaire.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le souhait de brièveté a été identifié par Johann Dupuis. Je vais essayer d'aller dans le même sens pour dire que le budget 2023 permet à la FASL d'augmenter ses dotations de 2,15 EPT, repris sur la cabane des Bossons. Et du coup, de pouvoir améliorer la dotation et l'équité dans la répartition des postes. Et de son côté, la Ville de Lausanne en engage 3 EPT pour l'animation sur le site de Bossons. Ça représente aussi une augmentation de 0,85 EPT. En tout cas pour l'ensemble de l'animation socioculturelle de la ville, on se retrouve avec une augmentation de 3 EPT.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – N'étant pas extrêmement douée en maths, je me permets d'utiliser ma calculatrice pour additionner le montant de 360 000 bruts au montant de 203 000 francs bruts. Je parviens donc à un total de 563 000 francs bruts, auxquels et j'ai divisé par 3, parce que c'est le nombre d'EPT qu'on nous annonce. J'arrive à un salaire mensuel brut de 187 000 francs. Si je devais déduire 14% de charges sociales ou de charges salariales, selon comment nous nous plaçons sur l'échiquier politique, j'arrive néanmoins à un salaire extrêmement bien payé selon ma conception du salaire annuel d'un travailleur, qui est largement supérieur, à mon sens, à ce que l'on peut attendre d'un poste sans aucune appréciation, qu'elle soit négative ou positive, du poste de ma part. Quand on atteint un salaire mensuel brut de 187 000 francs, on ne peut pas considérer que c'est dans la tranche correcte ou pas des salaires. À partir de là, le groupe PLR estime que l'amendement en question ne se justifie pas.

A l'appel nominal, le Conseil, par 7 oui, 59 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de M. Johann Dupuis.

(insérer vote)

La présidente : – Il est 23 h 21, nous allons clôturer cette séance pour ce soir. Je vous retrouve demain à 19h30. Pour continuer nos travaux sur le budget. Bonne soirée et bonne nuit.

La séance est levée à 23 h 21.

TEXTE PROVISOIRE